

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1555

31 mai 2016

SOMMAIRE

26 Whitehall Leeds (Luxembourg) Holding S.à r.l.	74640	Pioneer Solutions SICAV	74594
Acheron Portfolio Corporation (Luxembourg)	74601	Plena Holding S.A.	74639
Andale Sàrl	74614	Polymorph S.A.	74606
Antane Investments S.à r.l.	74615	Polymorph S.A.	74604
Antelis Steel S.A.	74615	Porte des Ardennes Pommerlach S.A.	74605
ArcelorMittal Commercial Rebar S.A.	74614	PPS Buitenland S.A.	74607
Arrowgrass Investments S.à r.l.	74614	Pro Cycling Support S.à r.l.	74610
Atlantic Investco S.à r.l.	74614	Promo RS Immobilier	74609
Caribe Holding S.A.	74605	RKS Real Estate	74611
Flaugust S.A.	74600	Roumaninvest S.A.	74595
Haston S.A., SPF	74600	Selecta Group S.à r.l.	74612
IGLS Invest S.A. SPF	74604	Sherwood Properties S.A.	74612
Immobs S.A.	74595	Sobelude S.A.	74612
Impex Overseas Trading Holding S.A.	74594	Société Maria Rheinsheim	74599
Jolyco S.A.	74601	Sofidra S.A.	74600
Malux SPF	74604	Switex S.A.	74612
Manipura S.A.	74601	Sytec S.à r.l.	74612
Mercureim S.à r.l.	74633	TH IV S.A.	74616
Mermer International S.A.	74596	Timberland, SICAV	74595
Paymo Investments S.A.	74610	Valtech	74596
Phasecast S.A.	74605	YSTALE HOLDING SCSp	74640

Impex Overseas Trading Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 25, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 29.931.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au 25, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, le *14 juin 2016* à 15 heures 30, pour délibération sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2015
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016105504/19.

Pioneer Solutions SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 186.248.

The extraordinary general meeting of shareholders of the Company was convened before a notary in Luxembourg at 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg on 24 May 2016, with the same agenda as below. The extraordinary general meeting of shareholders of the Company could not validly deliberate on the items of the agenda, as the quorum required by article 67-1(2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law of 1915") was not reached.

Consequently notice is hereby given that a

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of the Company (the "Meeting") will be held at 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg on *30 June 2016* at 11.00 CET, in order to amend the articles of incorporation of the Company (the "Articles"). The Meeting will have the following agenda:

Agenda:

Approval of the amendment of the Articles of the Company:

1. Change of the Company's name from Pioneer Solutions SICAV to PI Solutions.
2. Subsequent amendment of article 1 of the Articles of the Company.

VOTING

As the Meeting is reconvened, in accordance with the provisions of article 67-1(2) of the Law of 1915, no quorum will be required to hold the Meeting but at least two-thirds of the votes validly cast will be required to adopt a resolution on the matters of the above agenda.

VOTING ARRANGEMENTS

All shareholders are entitled to attend and vote and are entitled to appoint proxies to attend and vote instead of them. A proxy-holder need not be a shareholder and may be a director of the Company. If you cannot attend this meeting, please return the enclosed form of proxy duly dated and signed and marked for the attention of Legal Department, c/o Pioneer Asset Management S.A., 8-10, rue Jean Monnet, L-2180, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, prior to 27 June 2016 at 17.00 CET.

The majority at this Meeting will be determined according to the shares issued by the Company and outstanding at midnight (Luxembourg time) on 25 June 2016 (the "Record Date"). The rights of a shareholder to attend and vote at the Meeting are determined in accordance with the shares held by such shareholder at the Record Date.

31 May 2016.

THE BOARD OF DIRECTORS.

Référence de publication: 2016117647/755/35.

Immobis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 178.393.

Nous avons l'honneur d'informer Messieurs, Mesdames, les actionnaires que vous êtes convoqués le *16 juin 2016*, à 14 heures, au siège social, en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, approbation desdits comptes, décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Affectation du résultat,
- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016110612/16.

Roumaninvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 42.986.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège de la société à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, en date du mercredi, *22 juin 2016*, à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Examen et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice 2015.
2. Examen et approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2015 et décision relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2015.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décharge à donner aux administrateurs de ne pas avoir tenu l'Assemblée Générale Ordinaire au jour fixé par les statuts.
5. Elections statutaires.
6. Divers.

Pour assister à cette assemblée, les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège social cinq jours avant l'assemblée.

Référence de publication: 2016114095/21.

Timberland, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6B, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 161.772.

Die Aktionäre der Timberland, SICAV werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

am Donnerstag, den *16.06.2016*, um 14.00 Uhr am Gesellschaftssitz 6B, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach/Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingeladen.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates
2. Bericht des Abschlussprüfers
3. Genehmigung des Jahresabschlusses für das am 31. Dezember 2015 abgelaufene Geschäftsjahr
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
5. Bestätigung der kooptierten Verwaltungsratsmitglieder
6. Wahl des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung
7. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Aktionäre berechtigt, die bis spätestens 13. Juni 2016 die Depotbestätigung eines Kreditinstituts bei der Gesellschaft einreichen aus der hervorgeht, dass die Aktien bis zur Beendigung der Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Aktionäre können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Es besteht kein Quorum für die Generalversammlung. Die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2016115008/10183/26.

Mermer International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 3.000.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.345.

Les actionnaires sont invités à prendre part à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE STATUTAIRE

de la société qui se tiendra le jeudi *16 juin 2016* à 16h au siège social de la société, L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, pour délibérer sur les points portés à l'ordre du jour fixé comme suit:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des bilan et comptes de profits et pertes au 31.12.2015.
3. Décharge aux Administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Renouvellement des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes.
5. Divers.

Luxembourg, le 31 mai 2016.

MERMER INTERNATIONAL S.A.

Le conseil d'administration .

Référence de publication: 2016114096/19.

Valtech, Société Européenne.

Capital social: EUR 3.330.923,32.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 200.337.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société sont convoqués à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE

de la Société qui se tiendra au siège social, 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le *30 juin 2016*, à 12 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

I - Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

De la compétence de l'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire:

- Lecture des rapports de gestion du Conseil d'Administration, y compris le rapport sur la gestion du groupe et le rapport sur la gouvernance;
- Lecture des rapports du Réviseur d'Entreprises Agréé sur les comptes annuels préparés en conformité avec les lois et règlements du Grand-Duché de Luxembourg, et sur les états financiers consolidés du groupe préparés en conformité avec les normes internationales d'information financière (IFRS), pour l'exercice social 2015, et sur l'exécution de sa mission;
- Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et visées par l'article 57 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée;
- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015;
- Approbation des comptes sociaux annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015;
- Décharge à donner aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2015;
- Décharge à donner à Deloitte Audit, Réviseur d'Entreprises Agréé, pour l'exécution de sa mission au titre de l'exercice social 2015;

- Renouvellement du mandat de Deloitte Audit ou nomination d'un nouveau titulaire en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société;
- Ratification de la cooptation de LuckyWay en tant qu'administrateur pour la durée du mandat restant à courir;
- Compte rendu des opérations sur capital réalisées par le Conseil d'Administration au titre du programme de rachat d'actions arrêté par les Assemblées Générales du 25 avril 2014 et du 30 juin 2015;

II - Assemblée Générale Extraordinaire

De la compétence de l'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Extraordinaire:

- Décision de transfert du siège statutaire au Royaume-Uni;
- Adoption des nouveaux statuts qui régiront la Société à compter de la réalisation du transfert du siège social au Royaume-Uni;
- Constatation de la réalisation du transfert du siège social au Royaume-Uni;

III - Assemblée Générale Mixte sous réserve du transfert du siège au Royaume-Uni

A- Résolutions ordinaires

- Constatation de la cessation du mandat de M. Sebastian Lombardo en tant que membre du Conseil d'Administration de la Société à compter du transfert effectif au Royaume-Uni et nomination en tant que nouveau membre du Conseil d'Administration de la Société avec effet à compter de la réalisation du transfert du siège social au Royaume-Uni;
- Constatation de la cessation du mandat de M. Frédéric de Mévius en tant que membre du Conseil d'Administration de la Société à compter du transfert effectif au Royaume-Uni et nomination en tant que nouveau membre du Conseil d'Administration de la Société avec effet à compter de la réalisation du transfert du siège social au Royaume-Uni;
- Constatation de la cessation du mandat de Next Consulting, représentée par M. Daniel Grossmann, en tant que membre du Conseil d'Administration de la Société à compter du transfert effectif au Royaume-Uni et nomination en tant que nouveau membre du Conseil d'Administration de la Société avec effet à compter de la réalisation du transfert du siège social au Royaume-Uni;
- Constatation de la cessation du mandat de Luckyway, représentée par M. Laurent Schwarz, en tant que membre du Conseil d'Administration de la Société à compter du transfert effectif au Royaume-Uni et nomination en tant que nouveau membre du Conseil d'Administration de la Société avec effet à compter de la réalisation du transfert du siège social au Royaume-Uni;
- Constatation de la cessation du mandat de Deloitte Audit, Réviseur d'Entreprises de la Société à compter du transfert effectif au Royaume-Uni et nomination d'un auditeur agréé à compter de la réalisation du transfert du siège social au Royaume-Uni;
- Approbation et mise en place d'une délégation conférant au Conseil d'Administration compétence d'émettre des actions et titres donnant accès au capital pour un montant nominal maximal de 1 500 000 € (un million cinq cent mille euros), avec effet à compter de la réalisation du transfert du siège social au Royaume-Uni et pendant une durée de cinq (5) ans;

B- Résolutions Spéciales

- Approbation et mise en place d'une délégation de compétence au Conseil d'Administration d'émettre des actions et titres donnant accès au capital au titre du capital autorisé prévu à la résolution précédente sans droit préférentiel de souscription à compter de la réalisation du transfert du siège social au Royaume-Uni et pendant une durée de cinq (5) ans;
- Autorisation à donner en vue d'un nouveau programme de rachat par la Société de ses propres actions avec effet à compter de la réalisation du transfert du siège social au Royaume-Uni;
- Pouvoirs pour les formalités.

Majorités et quorum

Au moins 50% du capital social de la Société doit être représenté à l'Assemblée Générale pour l'adoption de ces résolutions.

Les points à l'ordre du jour seront adoptés:

- pour la partie (I) Assemblée Générale Ordinaire par le vote positif de la moitié des voix exprimées,
- pour la partie (II) Assemblée Générale Extraordinaire, à la majorité des deux tiers,
- pour la partie (III) Assemblée Générale Mixte sous réserve du transfert du siège au Royaume-Uni, à la majorité simple requise pour les Résolutions ordinaires (50%) et à la majorité requise en droit britannique pour les Résolutions Spéciales (75%) afin que les Résolutions Spéciales soient reconnues comme ayant été valablement prises à compter de l'immatriculation de la Société au registre des sociétés britannique (Companies House) en vertu de la loi britannique sur les sociétés Companies Act de 2006.

Il est rappelé que, pour les sociétés européennes (SE), les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à cette Assemblée Générale, de s'y faire représenter ou d'y voter par correspondance.

Droit de participer à l'Assemblée Générale

Il est rappelé qu'en application de l'article 5 (2) et (3) de la loi du 24 mai 2011 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires aux assemblées générales de sociétés cotées (la «Loi»), les actionnaires désireux d'assister à l'Assemblée Générale indiqueront au plus tard à la date d'enregistrement fixée au 16 juin 2016 à minuit (heure de Luxembourg) (la «Date d'Enregistrement») leur volonté de participer à l'Assemblée Générale en envoyant au siège de la Société ou à l'adresse électronique AGM2016@valtech.com le formulaire de participation incluant (i) leurs nom ou dénomination sociale et (ii) adresse ou siège social, le (iii) nombre d'actions détenues.

Les actionnaires dont les actions sont détenues en système de compensation (clearing) ou par le biais d'un intermédiaire financier et qui choisissent d'assister et voter en personne à l'Assemblée Générale doivent en outre faire parvenir à la Société un certificat d'enregistrement (le «Certificat d'Enregistrement») d'une institution financière ou d'un dépositaire professionnel de l'Espace Economique Européen ou toute autre document ou preuve attestant la détention des actions à la Date d'Enregistrement et précisant le nom, le domicile, pour les personnes morales le numéro et l'indication du registre auprès duquel elles sont inscrites. Ce document doit être reçu par la Société par courrier postal (Valtech SE, Att.: Service AG, 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg) ou par courrier électronique à AGM@valtech.com au plus tard à minuit (heure de Luxembourg) le 25 juin 2016.

Les détenteurs d'actions qui souhaitent participer à l'Assemblée Générale en personne doivent se munir d'une preuve de leur identité (carte d'identité ou passeport en cours de validité).

Droit de participer à l'Assemblée Générale par mandataire ou par correspondance

Les détenteurs d'actions à la Date d'Enregistrement qui ne peuvent assister en personne à l'Assemblée Générale peuvent donner des instructions de vote à un mandataire, Président Directeur Général ou à une tierce personne désignée par eux.

Le Président Directeur Général votera en suivant les instructions données par l'actionnaire dans le formulaire de procuration. Si aucune instruction de vote n'est donnée dans le formulaire de procuration, le Président Directeur Général votera au nom de l'actionnaire et selon son choix.

Les détenteurs d'actions doivent envoyer à la Société le formulaire de procuration / vote par correspondance complété, daté et signé accompagné, pour les actionnaires dont la propriété des actions est enregistrée indirectement, du Certificat d'Enregistrement (tel que décrit ci-dessus).

Le formulaire unique de procuration / vote par correspondance, pour être valable, doit être reçu par la Société au siège social (Valtech SE, Att.: Service AG, 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg) ou par courrier électronique à AGM@valtech.com au plus tard le 27 juin 2016 avant minuit (heure de Luxembourg).

Les détenteurs d'actions qui souhaitent révoquer un formulaire de procuration déjà envoyé à la Société peuvent le faire à tout moment, en délivrant à la Société un autre formulaire complété, daté et signé et portant une date ultérieure, au plus tard le 27 juin 2016 à minuit (heure de Luxembourg), ou en assistant et en votant en personne à l'Assemblée Générale.

L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura pas la possibilité de participer directement à l'Assemblée Générale ou de s'y faire représenter en vertu d'un pouvoir.

Droit à l'information et documentation

Les informations à publier en application de la Loi et notamment les documents suivants sont disponibles sur le site internet de la Société www.valtech.fr pendant une période ininterrompue commençant le jour de la publication de la présente convocation et s'achevant le lendemain du jour de l'assemblée générale:

- La présente convocation;
- Le nombre total d'actions et de droits de vote à la date de la convocation;
- Les documents destinés à être présentés à l'Assemblée Générale;
- Le texte des projets de résolutions;
- Le formulaire unique de participation / procuration / vote par correspondance à utiliser pour déclarer la participation à l'Assemblée Générale, pour voter par procuration ou par correspondance;
- Un modèle de certificat d'enregistrement attestant de la détention d'actions.

Ces documents peuvent être obtenus gratuitement en version papier par demande adressée à la Société par voie postale au siège de la Société (Valtech SE, Att.: Service AG, 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg) ou par voie électronique à l'adresse suivante: AGM2016@valtech.com.

Droit d'ajouter un point à l'ordre du jour / déposer des projets de résolutions

Un ou plusieurs actionnaires disposant seul ou ensemble d'au moins cinq (5) % du capital social de la Société ont le droit de faire inscrire de nouveaux points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, et/ou de déposer des projets de résolution concernant des points inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale. Ces demandes sont formulées par

écrit et sont adressées à la Société par voie postale au siège de la Société (Valtech SE, Att.: Service AG, 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg) ou par voie électronique à l'adresse suivante: AGM2016@valtech.com. Elles doivent inclure soit (a) le texte du (ou des) nouveau(x) point(s) d'ordre du jour proposé(s) ainsi que le texte de la (des) résolution(s) correspondant, ainsi qu'une explication, ou (b) un projet alternatif de résolution concernant un point existant de l'ordre du jour, avec une indication claire du point d'ordre du jour dont il s'agit, et une explication ainsi qu'une preuve attestant de la qualité d'actionnaire et de la représentation de 5% au moins des actions émises par la Société sous la forme d'une confirmation émise par un intermédiaire financier, sachant que le demandeur devra avoir cette qualité à la «Date d'Enregistrement» (tel que ce terme est défini ci-dessus).

Elles indiquent l'adresse postale ou électronique à laquelle la Société peut transmettre l'accusé de réception de ces demandes. Ces demandes doivent parvenir à la Société au plus tard le vingt-deuxième jour qui précède la date de l'Assemblée Générale, soit le 8 juin 2016 avant minuit (heure de Luxembourg). La Société accusera réception de ces demandes dans un délai de quarante-huit heures à compter de la réception. Dans cette hypothèse, la Société publiera un ordre du jour révisé au plus tard le 15 juin 2016.

Droit de poser des questions écrites

Chaque actionnaire a le droit de poser des questions concernant des points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale. La Société répond aux questions qui lui sont posées par les actionnaires dans la limite des mesures qu'elle peut prendre afin de s'assurer de l'identification des actionnaires, du bon déroulement de l'assemblée générale et de sa préparation, ainsi que de la protection de la confidentialité et de ses intérêts commerciaux. La Société peut fournir une seule réponse globale à plusieurs questions ayant le même objet.

Ces questions sont formulées par écrit et sont adressées à la Société par voie postale au siège de la Société ou par voie électronique à l'adresse suivante: AGM2016@valtech.com.. Elles doivent inclure l'identité complète de l'actionnaire ainsi qu'une preuve de sa qualité d'actionnaire telle que résultant d'un certificat d'enregistrement émis par un intermédiaire financier, sachant que le demandeur devra avoir cette qualité à la Date d'Enregistrement (tel que ce terme est défini ci-dessus).

Ces questions doivent parvenir à la Société au plus tard le 8 juin 2016 avant minuit (heure de Luxembourg).

Afin de procéder à la tenue de l'Assemblée Générale en temps utile et de manière ordonnée, les actionnaires sont priés d'arriver à l'heure. Les portes s'ouvriront à 11h30 heures et l'Assemblée Générale commencera sans délai à 12 heures.

Luxembourg, le 25 mai 2016.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016115009/168.

Société Maria Rheinsheim, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 5, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 306.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue de manière extraordinaire laquelle se tiendra à Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin, à la salle de Conférence de direction au 2^{ième} étage, le mercredi 22 juin 2016 à 8.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises agréé sur l'exercice 2015.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprises agréé.
5. Nominations légales et statutaires.
6. Divers.

Luxembourg, le 24 mai 2016.

Jean VANOLST

Administrateur-délégué du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2016117645/20.

Flaugust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 132.854.

Nous avons l'honneur d'informer Messieurs, Mesdames, les actionnaires que vous êtes convoqués, le *16 juin 2016*, à 11 heures, au siège social, en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue extraordinairement, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, approbation desdits comptes, décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Affectation du résultat,
- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016115863/16.

Sofidra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 73.723.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *14 juin 2016* à 12h30 au 34-36, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation des rapports de vérification du commissaire pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2015;
2. Présentation et approbation des comptes annuels statutaires et consolidés au 31 décembre 2015;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
5. Elections statutaires;
6. Procuration générale pour l'émission de garanties par Sofidra SA;
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016116619/19.

Haston S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 56.418.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le *21.06.2016* à 09.00 heures au siège avec pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31.12.2015;
- Affectation du résultat au 31.12.2015;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Continuation de l'activité de la société;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION .

Référence de publication: 2016117648/19.

Jolyco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 132.095.

Nous avons l'honneur d'informer Messieurs, Mesdames, les actionnaires que vous êtes convoqués, le *16 juin 2016* à 10 heures, au siège social, en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue extraordinairement, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- L'approbation des comptes annuels de la Société clos le 31 décembre 2015,
- Préparation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires,
- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016116620/16.

Manipura S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 170.843.

Nous avons l'honneur d'informer Messieurs, Mesdames, les actionnaires que vous êtes convoqués, le *16 juin 2016*, à quatorze heures, au siège social, en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue extraordinairement, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, approbation desdits comptes, décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Affectation du résultat,
- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016116621/16.

Acheron Portfolio Corporation (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 129.880.

Supplemental Notice of Meeting

At the request of shareholders of the Company representing at least five per cent (5%) of the subscribed share capital of the Company (namely, Furstenberg Finance SAS and Furstenberg Capital SCA) in accordance with art. 4 (1) of the law of 24 May 2011 regarding the exercise of certain shareholders' rights at general meetings of listed companies, the following items shall be added at the beginning of the agenda of the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of the Company to be held on *15 June 2016*, at 10:00 a.m. at the registered office of the Company and convened on 13 May 2016 (the "Meeting"):

Agenda:

1. Reduction of management fees rate to 0.5% applied on A and B Shares paid to Acheron Capital Ltd as shares A and B are in run-off stage. Total costs charged by external providers (including Acheron Capital Ltd the manager for \$1,919,810 and the Servicers for \$2,091,117) amount to \$5,290,920 (Note 12, page 80 of the Board of Directors Annual Report) as the NAV of all the issued shares amounts to approximately \$ 122m. These costs represent 4.33% of the NAV.
2. Detailed presentation of all legal costs and all service providers (including Litai Assets) costs of the Company for the 2015 financial year. Asking an external audit on all the fees paid to external providers in order to engage an efficiency cost reduction plan.
3. Response from the board to the following questions, and vote of the general meeting thereafter on the dismissal of some or all the members of the board of directors of the company based on the answers provided:

I. Please indicate, assuming there are no deaths, what is (i) the total yearly premium to be paid each year for the next ten years with respect to class A and class B shares and (ii) the total yearly premium to be paid each year for the next five years with respect to the ten most substantial policies;

II. Please clarify and explain all existing past, present or future relationships between the members of the board of directors of the Company, whether it is of capitalistic, lineage, or any other nature whatsoever, and the servicer Litai Assets LLC;

III. Please clarify and explain the purpose of the Class E shares and explain whether (i) it will invest in assets where the current classes of the Company are invested and (ii) the monies raised under this new class will directly or indirectly serve the purpose of providing cash returns to the other classes of shares of the Company; and

IV. Please inform the meeting of shareholders whether the Company received recent (i.e. within the last 36 months) communication from the CSSF, in particular, but not only, if such communication relates to operations on the share capital to the Company and explain their content.

Comments of the Company's board of directors

The Company's board of directors wishes to comment as follows on the above matters:

1. Reduction of management fees rate to 0.5% applied on A and B Shares paid to Acheron Capital Ltd.

The board of directors notes that:

- the level of management fees paid by the Company is in its opinion appropriate for the services received from the Company's investment manager;

- the decision to negotiate and agree a certain level of management fees with the Company's investment manager is a management decision which legally falls within the competence of the board of directors, not of the Company's general meeting of shareholders;

- an instruction of the general meeting of shareholders in respect of such matter shall further not bind the board of directors as a matter of applicable law;

- the investment management agreement signed between the Trusts referred to in the notes to the financial statements and Acheron Capital Ltd is, to the knowledge of the board of directors, not capable of being amended without the consent of such company as a matter of applicable law.

For such reasons, a decision of the general meeting of shareholders on the above matter shall remain without effect, irrespective of the outcome of the vote.

The board of directors therefore recommends shareholders to vote against the proposed resolution.

2. External audit on all the fees paid to external providers.

The board of directors notes that:

- the Company's costs are disclosed to shareholders in the annual report in accordance with the Company's legal obligations;

- such costs are in its opinion appropriate for the services received by the Company and there is no valid reason that the Company incurs additional audit costs beyond the fees of the Company's independent auditor;

- the decision to engage an auditor with respect level of costs incurred by the Company is a management decision which legally falls within the competence of the board of directors, not of the Company's general meeting of shareholders;

- an instruction of the general meeting of shareholders in respect of such matter shall further not bind the board of directors as a matter of applicable law.

For such reasons, a decision of the general meeting of shareholders on the above matter shall remain without effect, irrespective of the outcome of the vote.

The board of directors therefore recommends shareholders to vote against the proposed resolution.

3. Vote of the general meeting on the dismissal of some or all the members of the board of directors of the company based on the answers provided to the questions set out on the additional Meeting agenda.

The board of directors notes that:

- according to the convening notice dated 13 May 2016, a vote is already scheduled to take place on the appointment of each of the Company's directors, since their mandate end on the date of the Meeting;

- the questions raised under agenda item number 3 will be addressed at the Meeting by a representative of the board of directors prior to the vote on the appointment of directors (to the extent of the legal obligations of the Company in that respect).

For such reason, no additional vote shall take place on the appointment or dismissal of directors.

Total Voting Rights

The share capital of the Company is on the date hereof represented by 45 446 946 A shares with a par value of USD 0.01 each, 14 596 098 B shares with a par value of USD 0.01 each, 7 600 000 D shares with a par value of USD 0.01 each, 1 525 000 E shares with a par value of USD 0.01 each, 25 000 CA shares with a par value of USD 0.01 each, 25 000 CB shares with a par value of USD 0.01 each, 1 000 CD shares with a par value of USD 0.01 each, and 1 000 CE shares with a par value of USD 0.01 each. The authorized share capital of the Company including the issued capital of the Company

is set at USD 500,000,000. The class CA shares, class CB shares, class CD shares, class CE shares, class A shares, B shares, D shares and E Shares all carry voting rights in general meetings on an unrestricted “one share one vote” basis.

Right to participate to the Meeting

Any shareholder who holds one or more shares of the Company shall be admitted to the Meeting and may vote in person or by appointing in writing another person, who needs not be a shareholder, as its proxy. Any shareholder and/or proxyholder participating in the Meeting shall carry a valid proof of identity.

Procedures for attending and voting at the Meeting

a. Further to the notice dated 13 May 2016, we remind shareholders wishing to exercise their right to vote at the Meeting that they shall declare themselves not less than 14 days at midnight prior to the date of the Meeting (the Record Date) by returning a signed attendance confirmation (in the form as attached to this notice) prior to the Record Date and by complying with the following additional formalities:

Shareholders wishing to attend the Meeting in person:

* Any shareholder holding shares through fungible securities accounts (custodian banks) wishing to attend the Meeting in person must not later than 72 hours prior to the Meeting, deliver by fax (+352/26.33.42.52) with the original to follow by mail to the attention of Yves Mertz at the registered office of the Company located at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, a certificate issued by the financial institution or professional depository (custodian bank) holding such shares, evidencing deposit of the shares and certifying the number of shares recorded in the relevant account as of the Record Date.

* Any shareholder must in addition to the above, no later than 72 hours prior to the Meeting (i) have their custodian bank send SWIFT instruction to Clearstream / Euroclear and (ii) have a copy of said SWIFT instruction sent by their custodian bank to Banque Internationale à Luxembourg, Luxembourg (SWIFT code: BILLULL), along with the attendance confirmation sent to Banque Internationale à Luxembourg to the attention of Biagio Grasso, by fax (+352/45.90.42.27) or e-mail (biagio.grasso@bil.com).

Certificates issued by financial institutions or professional depositories (custodian banks) certifying the number of shares recorded in the relevant account as of a date other than the Record Date will not be accepted and such shareholders will not be admitted to the Meeting.

The shareholders may use only attendance confirmations provided by the Company.

Shareholders who already provided an attendance confirmation further to the convening notice dated 13 May 2016 do not need to provide a new attendance confirmation in order to attend the Meeting.

Shareholders wishing to vote through proxy:

* Any shareholder holding shares through fungible securities accounts (custodian banks) wishing to vote through proxy at the Meeting must not later than 72 hours prior to the Meeting, deliver by fax (+352/26.33.42.52) with the original to follow by mail to the attention of Yves Mertz at the registered office of the Company located at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, a certificate issued by the financial institution or professional depository (custodian bank) holding such shares, evidencing deposit of the shares and certifying the number of shares recorded in the relevant account as of the Record Date.

* Any shareholder must no later than 72 hours prior to the Meeting (i) have their custodian bank send SWIFT instruction to Clearstream / Euroclear and (ii) have a copy of said SWIFT instruction sent by their custodian bank to Banque Internationale à Luxembourg, Luxembourg (SWIFT code: BILLULL), along with the proxy sent to Banque Internationale à Luxembourg to the attention of Biagio Grasso, by fax (+352/45.90.42.27) or e-mail (biagio.grasso@bil.com) and to the Company to the attention of Yves Mertz, by fax (+352/26.33.42.52) with the original to follow by mail to the attention of Yves Mertz at the registered office of the Company located at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

Certificates issued by financial institutions or professional depositories (custodian banks) certifying the number of shares recorded in the relevant account as of a date other than the Record Date will not be accepted and such shareholders will not be admitted to the Meeting.

The shareholders may use only the form of proxy provided by the Company.

Shareholders not attending the Meeting and who intend to mandate a proxy holder must submit the proxy attached to the first convening notice dated 13 May 2016 AND the attached proxy (dealing with additional agenda items).

b. Any shareholder of registered shares having been duly registered in the shareholder's register of the Company is allowed to attend the Meeting upon presentation of a valid document evidencing its identity.

c. In the event of shares owned by a corporation or any other legal entity, individuals representing such entity who wish to attend the Meeting in person and vote at the Meeting on behalf of such entity, must present evidence of their authority to attend, and vote at, the Meeting by means of a proper document (such as a general or special power-of-attorney) issued by the relevant entity. A copy of such power of attorney or other proper document must be filed with the Company not later than 72 hours prior to the Meeting, at the Company's registered office in Luxembourg. The original documentation evidencing the authority to attend, and vote at, the Meeting, or a notarized and legalized copy thereof, must be presented at the Meeting.

d. Pursuant to the Company's articles of association, resolutions at the Ordinary Meeting will be passed by a simple majority of the votes cast, irrespective of the number of shares present or represented.

Copies of the convening notice, proxy and attendance confirmation, draft resolutions as well as the Company's 2015 annual Report and the Company's annual accounts as at 31 December 2015, together with the board of directors' and the independent auditors' reports thereon are available on our website at <http://www.acheronportfolio.lu/> or at the free disposal of the shareholders at registered office of the Company.

The Company may be contacted as follows for any query in relation to the Meeting:

Per mail: 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg

Per fax: +352 26.33.42.52

Per email: contact@acheronportfolio.lu

Luxembourg, 30 May 2016.

For and on behalf of the board of directors of the Company

Director / Director

Référence de publication: 2016116622/150.

Malux SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 186.123.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE DES ACTIONNAIRES

qui se tiendra le *16 juin 2016* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2015
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016117649/788/15.

IGLS Invest S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 65.743.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE DES ACTIONNAIRES

qui se tiendra le *16 juin 2016* à 10.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2015
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations Statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016117650/788/16.

Polymorph S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1749 Howald, 7, rue Rudi Herber.

R.C.S. Luxembourg B 148.439.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 mars 2016.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2016079678/11.

(160045464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Caribe Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2bis, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 75.749.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE DES ACTIONNAIRES

qui se tiendra le 8 juin 2016 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2015
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016110616/788/15.

Phasecast S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 101.037.

The shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held on 9 June 2016 at 14.00 o'clock at the head office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at 31 December 2015
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor
4. Miscellaneous

The Board of Directors.

Référence de publication: 2016112158/534/15.

Porte des Ardennes Pommerlach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.
R.C.S. Luxembourg B 171.587.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 8 mars 2016

En date du 8 mars 2016, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Erny SCHMITZ de son mandat d'administrateur et administrateur-délégué de la Société avec effet au 4 février 2016;
- d'accepter la démission de Monsieur Justin DOSTERT de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 28 octobre 2016;
- d'accepter la démission de Monsieur Michel VAN GEYTE de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 4 février 2016;
- d'accepter la démission de Madame Liliane THEISSEN-HERBRANDT de son mandat de commissaire aux comptes de la Société avec effet au 4 février 2016;
- de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux administrateurs de la Société avec effet au 4 février 2016 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2016:

* Granvelle Consultants & C°, une besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid, constituée et régie selon les lois de la Belgique, immatriculée auprès du registre des sociétés à Anvers, division Antwerpen sous le numéro 0427.996.860, ayant son siège social à l'adresse suivante: Van Schoonbekestraat 36 bus 401, 2018 Anvers, Belgique, représentée par son représentant permanent, Monsieur Jean-Louis Joseph Hilaire APPELMANS, né le 23 mars 1953 à Etterbeek, Belgique, résidant à l'adresse suivante: Van Schoonbekestraat 36 boîte 401, 2018 Anvers, Belgique;

* Midhan, besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid, constituée et régie selon les lois de la Belgique, immatriculée auprès du registre des sociétés à Gent, division Veurne sous le numéro 0897.698.87, ayant son siège social à l'adresse suivante: Duinenkranslaan 62, 8670 Koksijde, Belgique, représentée par son représentant permanent, Monsieur

Michel Paul Irène VAN GEYTE, né le 6 février 1966 à Sint-Agatha-Berchem, Belgique, résidant à l'adresse suivante: Oppemkerkstraat 36, 1860 Meise, Belgique;

* Okimono, une besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid, constituée et régie selon les lois de la Belgique, immatriculée auprès du registre des sociétés à Bruxelles sous le numéro 0827.553.718, ayant son siège social à l'adresse suivante: Benedenstraat 19, 1730 Asse, Belgique, représentée par son représentant permanent, Monsieur Sven Karel Maria JANSSENS, né le 21 février 1972 à Anderlecht, Belgique, résidant à l'adresse suivante: Benedenstraat 19, 1730 Asse, Belgique.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Granvelle Consultants & C°, représentée par son représentant permanent, Monsieur Jean-Louis Joseph Hilaire APPELMANS

- Midhan, représentée par son représentant permanent, Monsieur Michel Paul Irène VAN GEYTE

- Okimono, représentée par son représentant permanent, Monsieur Sven Karel Maria JANSSENS

- de nommer Ernst & Young, une société anonyme, ayant son siège social au: 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B47.771, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet au 4 février 2016 et pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2016.

PORTE DES ARDENNES POMMERLACH S.A.

Signature

Référence de publication: 2016079681/48.

(160045126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Polymorph S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1749 Howald, 7, rue Rudi Herber.

R.C.S. Luxembourg B 148.439.

L'an deux mille seize, le deux mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «POLYMORPH S.A.», ayant son siège social à L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 148.439, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2067 du 21 octobre 2007,

ayant un capital de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (31,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Elke EGERT, employée, demeurant à L-1749 Howald, 7, rue Rudi Herber.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond Paul van ES, administrateur de société, demeurant à L-1749 Howald, 7, rue Rudi Herber.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social vers L-1749 Howald, 7, rue Rudi Herber.

2.- Modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

3.- Confirmation de Monsieur Raymond Paul van ES, demeurant professionnellement à L-1749 Howald, 7, rue Rudi Herber, en tant qu'administrateur unique.

4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social vers L-1749 Howald, 7, rue Rudi Herber.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (1^{er} alinéa).** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange. Il peut être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration dans les limites de la commune de Hesperange.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de confirmer Monsieur Raymond Paul van ES, administrateur, demeurant professionnellement à L-1749 Howald, 7, rue Rudi Herber, en tant qu'administrateur unique de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2021.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Elke EGERT, Raymond Paul van ES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 08 mars 2016. Relation GAC/2016/1817. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016079677/62.

(160045454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

PPS Buitenland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.142.

L'an deux mille seize, le vingt-neuvième janvier.

Par-devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PPS Buitenland S.A." (R.C.S. Luxembourg numéro B 113.142) (ci-après, la «Société»), ayant son siège social à L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors de résidence à Mersch, en date du 18 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 647 du 29 mars 2006, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 janvier 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 567 du 16 mars 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, de résidence à Luxembourg, le 13 octobre 2015 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3491 en date du 31 décembre 2015.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sven TAYMANS, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Linda Guerras, employée privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sven TAYMANS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE TROIS CENT TRENTE (390.330) Actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de la Société du 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

2. Modification subséquente de l'article 4 alinéa 1^{er} des statuts de la Société;

3. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

(...).»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en français suivi d'une version anglaise. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Dont Acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-ninth day of January.

Before Us Maître Jacques KESSELER, notary, residing in Petange.

Was held

an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "PPS Buitenland S.A.", (R.C.S. Luxembourg, section B number 113.142), (hereinafter, the "Company"), having its registered office in L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich, incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, then residing in Mersch, on November 18, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 647 of March 29, 2006, the articles of which have been amended pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, residing in Luxembourg, on January 30, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 567 of March 16, 2009.

The meeting is presided over by Mr Sven TAYMANS, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Madam Linda Guerras, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Sven TAYMANS, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list, all the THREE HUNDRED NINETY THOUSAND THREE HUNDRED AND THIRTY (390,330) shares are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

III.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1.- Transfer of the registered office of the Company from 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange to 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

2. Consequently amendment of the first paragraph of the article 4 of the articles of incorporation.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to transfer the registered office of the Company from 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange to 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the first paragraph of the article 4 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

“ **Art. 4. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg-City.
(...)”

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: Taymans, Guerras, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 février 2016. Relation: EAC/2016/2884. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016079682/100.

(160045311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Promo RS Immobilier, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, 6, Um Mierscherbiërg.

R.C.S. Luxembourg B 204.594.

—
STATUTS

L'an deux mille seize, le vingt-trois février.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Safet KOCAN, agent immobilier, né le 07 juillet 1970 à Pec (Kosovo), demeurant à L-7540 Rollingen, 87, rue de Luxembourg.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "PROMO RS IMMOBILIER".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Mersch.

Art. 3. La société a pour objet la promotion immobilière et plus précisément l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation et la mise en valeur par vente, échange, location construction ou de toute autre manière de tous biens immobiliers et mobiliers tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a en outre pour objet toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixe a DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-€), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- €) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort a des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat, leur rémunération (s'il en est) et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Les parts sociales ont toutes été souscrites par l'associé unique Monsieur Safet KOCAN, prénommé, et intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cents euros (800,- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

a.- L'adresse de la société est fixée a L-7526 Mersch, 6, Um Mierscherbiërg.

b.- Le nombre des gérants est fixe à un (1).

c.- Est nommé gérant unique, pour une durée illimitée:

Monsieur Safet KOCAN, prénommé.

d.- La société est engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passe a Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signe: KOCAN, ARRENSDORFF.

Enregistre a Luxembourg Actes Civils 1, le 26 février 2016. Relation: 1LAC/2016/6373. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée a des fins administratives

Luxembourg, le 15 mars 2016.

Référence de publication: 2016079691/62.

(160045426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Pro Cycling Support S.à r .l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 8, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 197.435.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 15 mars 2016.

Référence de publication: 2016080362/10.

(160046278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Paymo Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 199.930.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 janvier 2016.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2016080370/11.

(160046486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

RKS Real Estate, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 204.650.

Extract of the memorandum of association in the form of a private deed for the Luxembourg limited partnership RKS Real Estate

1. A société en commandite speciale was formed (hereafter the "Company") on the 2nd of March 2016.

2. The name of the Company is "RKS REAL ESTATE".

3. Designation of the General Partner:

3.1. RKS MANAGEMENT, a private limited liability company incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 89^e, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies under the number B204613.

4. The Partnership's object is the investment in real estate rental, exploitation/usufruct rights with a purchase option, the investment in real estate assets, and/or in shares of real estate investment vehicles.

The Partnership may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Investment Strategy including the Investment Restrictions and Leverage and the description of the investment objectives and targeted assets are described in the Term Sheet in appendix 1.

5. The registered office of the Company is established in Mamer/Capellen at the following address:

89^e, Parc d'activités - L-8308 Capellen

6. The Company is established as from the 2nd of March 2016 for an unlimited period.

7. The Company is managed by one manager.

On the 2nd March 2016, the following party has been appointed as manager for an indefinite period:

7.1. RKS MANAGEMENT, a private limited liability company incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 89e, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies under the number B204613

Suit la version en langue française du texte qui précède:

Extrait des statuts de la société en commandite speciale RKS Real Estate

Siège social: Luxembourg, L-8308 Capellen, 89 e, Parc d'Activités

1. Il a été constitué en date du 2 mars 2016 une société en commandite spéciale (ci-après la «Société»).

2. La dénomination de la Société est "RKS REAL ESTATE".

3. Désignation de l'associé commandité:

3.1. RKS MANAGEMENT, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au, 89^e, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B204613.

4. L'objet de la Société est l'investissement dans les locations de biens immobiliers, les droits d'exploitation/d'usufruit avec option d'achat, l'investissement dans des actifs immobiliers, et/ou dans des parts de véhicules d'investissement immobilier.

La Société peut utiliser des techniques, des moyens et instruments juridiques pour gérer ses investissements efficacement et de se protéger contre les risques de crédit, les fluctuations de change, les risques de taux d'intérêt et autres risques.

La stratégie d'investissement incluant les restrictions d'investissement et de levier ainsi que la description des objectifs d'investissement et les actifs cibles sont décrits dans le Term Sheet en annexe 1.

5. Le siège de la Société est établi à Mamer/Capellen, à l'adresse suivante:

89^e, Parc d'activités - L-8308 Capellen

6. La Société a été constituée le 2 mars 2016 pour une durée indéterminée.

7. La Société est gérée par un gérant:

En date du 2 mars 2016, est nommé le gérant pour une durée indéterminée:

7.1 RKS MANAGEMENT, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au, 89e, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B204613.

Référence de publication: 2016080421/53.

(160046474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Selecta Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 180.778.

Les statuts coordonnés au 25 février 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2016.

Référence de publication: 2016080432/10.

(160046507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Sherwood Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 66.483.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2016.

Référence de publication: 2016081063/10.

(160046754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Sobelude S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 45.425.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2016.

Référence de publication: 2016081067/10.

(160046823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Sytec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6921 Roodt-Syre, 4A, Banzelt.

R.C.S. Luxembourg B 90.273.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 mars 2016.

Référence de publication: 2016081082/10.

(160046829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Switex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 9.988.

L'an deux mille seize, le sept mars,

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-duché de Luxembourg.

S'est tenue

l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SWITEX S.A., ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 99.88, constituée suivant acte notarié en date du 17 décembre 1971, publié au Mémorial C, numéro 57 du 12 mai 1972, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 27 novembre 2012, publié au Mémorial C, numéro 212 du 29 janvier 2013.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier Wibratte, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Anthony Graca, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Madame Mélanie Lecuyer, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Modification de la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra dorénavant le troisième jeudi du mois de juin à 15.00.

2) Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 16 des statuts.

3) Modification de la durée de mandat des administrateurs de un (1) an à six (6) ans et modification subséquente du sixième paragraphe de l'article 7 des statuts.

4) Modification de la durée de mandat du commissaire aux comptes de un (1) an à six (6) ans et modification subséquente du deuxième paragraphe de l'article 13 des statuts.

5) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que les deux mille (2.000) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra dorénavant le troisième jeudi du mois de juin à quinze heures.

Deuxième résolution:

Par conséquent, le premier paragraphe de l'article 16 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 16. Par.1.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de juin à quinze heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.»

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier la durée de mandat des administrateurs de un (1) an à six (6) ans.

Par conséquent, le sixième paragraphe de l'article 7 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 7. Par.6.** La durée du mandat d'administrateur est de six (6) ans.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier la durée de mandat du commissaire aux comptes de un (1) an à six (6) ans.

Par conséquent, le deuxième paragraphe de l'article 13 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 13. Par.2.** La durée du mandat de commissaire est de six (6) ans.» Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à environ mille deux cents (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. WIBRATTE, A. GRACA, M. LECUYER, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 10 mars 2016. Relation: DAC/2016/3838. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 16 mars 2016.

Référence de publication: 2016081081/67.

(160047296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Andale Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.126.

En vertu d'un contrat de transfert de parts sociales daté du 17 mars 2016, l'associé unique de la Société a transféré toutes ses parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 150 GBP chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, à Competrol (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Andale Sàrl

Un Mandataire

Référence de publication: 2016083364/16.

(160050633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

ArcelorMittal Commercial Rebar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 47.058.

L'Assemblée générale du 22 mars 2016 a pris acte de la démission de Monsieur Claude Tancré, commissaire aux comptes démissionnaire.

L'Assemblée générale a décidé de nommer Monsieur Hans De Meester en tant que commissaire aux comptes, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Claude Tancré.

Monsieur De Meester est nommé pour une période de deux (2) ans. Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2016.

Référence de publication: 2016083365/16.

(160050522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

Arrowgrass Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.173.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique du 21 mars 2016

Il résulte des résolutions circulaires de l'actionnaire unique de la Société prises en date du 21 mars 2016 que Monsieur Simon Henry Kenner, a terminé son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 23 mars 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2016.

Arrowgrass Investments S.à r.l.

Référence de publication: 2016083369/14.

(160050652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

Atlantic Investco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'activités Syrdall 2.

R.C.S. Luxembourg B 180.505.

Nach dem Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschaft vom 22 März 2016 wird:

- Frau Tara Nicklin als Geschäftsführer mit Wirkung vom 7 März 2016 abgerufen; und

- Herr Robin Jarratt, geboren am 16 Juni 1972 in Bradford, Vereinigtes Königreich, mit professioneller Adresse 1st Floor York House, 45 Seymour Street, London, W1H 7LX, Vereinigtes Königreich, als Geschäftsführer A (Franz.: Gérante de classe A) der Gesellschaft und Mitglied des Verwaltungsrates (Franz.: Conseil de Gérance) mit Wirkung vom 7 März 2016 genannt. Sein Mandat streckt sich über einen unbegrenzten Zeitraum hinaus.

Die Zusammensetzung des Verwaltungsrates (Franz.: Conseil de Gérance) besteht hiermit wie folgend:

- Robin Jarratt, Geschäftsführer A,
- Michael Kidd, Geschäftsführer B,
- Kathryn O'Sullivan, Geschäftsführer B und
- Lenny Marlina, Geschäftsführer A

Das Verwaltungsreglement wurde einregistriert und beim Handels- und Firmenregister hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016083374/20.

(160050677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

Antane Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 111.299.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 24.02.2016

1. Monsieur Claude Moise Lucien Nahon a démissionné de son mandat de gérant.
2. Monsieur Harris-Everett Loring III a démissionné de son mandat de gérant.
3. Monsieur Kenneth H Eissing JR, administrateur de sociétés, né à New York (United State of America), le 8 septembre, 1970, demeurant professionnellement à 110 Lakota Pass, Austin (Texas) 78738-6563, a été nommé gérant pour une durée indéterminée.
4. Monsieur Bruno Besson, administrateur de sociétés, né à Saint-Denis (France), le 18 novembre, 1960, demeurant professionnellement à 68 rue de l'Est, 92100 Boulogne-Billancourt (France), a été nommé gérant pour une durée indéterminée.
5. Le nombre des gérants reste inchangé.

Luxembourg, le 22.03.2016.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *ANTANE INVESTMENTS S.à r.l.*

Un mandataire

Référence de publication: 2016083391/21.

(160050328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

Antelis Steel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 154.636.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 10 mars 2016

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend avec 6 voix «POUR» et 1 «ABSTENTION» la résolution suivante:
Reconduction des mandats d'administrateur de Monsieur Emmanuel NININ, de Madame Marie-Laure DE BELLIS et de Monsieur Jörg MADERT et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2022.

Divers

Reconduction de Monsieur Emmanuel NININ dans sa fonction de Président du Conseil d'Administration et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2022.

Pour avis sincère et conforme

Pour *Antelis Steel S.A.*

C&D - Associés S.à r.l.

Référence de publication: 2016083393/17.

(160050435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

TH IV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 202.485.

In the year two thousand and sixteen, on the fourth day of February,
Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg),

Is held

an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of TH IV S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 202485 (hereinafter the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 10 December 2015, whose articles of association have not been yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"). The articles of association of the Company (the "Articles") have never been amended since then.

The Meeting was opened by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Redange-sur-Attert, having been appointed chairman,

The Chairman appointed as secretary and the Meeting elected as scrutineer Barbara Schmitt, private employee, professionally residing in Redange-sur-Attert.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed "ne varietur" by the shareholders, the proxyholder of the represented shareholders, the board of the Meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders after having been signed by the board of the Meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

II.- It appears from the attendance list that 31,000 registered shares, representing one hundred percent (100%) of the share capital of the Company are present or represented at this extraordinary general meeting, so that the quorum requirement of fifty percent (50%) of the capital as imposed by article 67-1 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, is met and that the meeting can therefore validly deliberate on the proposed agenda.

III.- That the agenda of the present Meeting is the following:

1. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of six million twenty-nine thousand Euro (EUR 6,029,000.-) so as to raise it from thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to six million sixty thousand Euro (EUR 6,060,000.-) by the issue of six million twenty-nine thousand (6,029,000) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and having the rights and obligations set out in the Articles;

2. Decision to restate the Articles including the corporate object which shall be read as follows:

"The objects of the Company are:

3.1 in priority, to invest as shareholder and hold a participation in Aquafin Capital S.p.A. being a joint stock company incorporated in Italy, registered with the Companies' Register of Verona under no. 04197570239, having its registered office in Verona, via dei Mutilati no. 3/D, and a stated paid-in share capital of Euro 1,264,431;

3.2 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.3 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.4 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Board of Directors thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Board of Directors thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employee of the Company;

3.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company

has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.8 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.9 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Board of Directors thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.10 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.11 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Board of Directors incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law."

3. Miscellaneous.

IV.- After deliberation, the Meeting has resolved the following:

First resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of six million twenty-nine thousand Euro (EUR 6,029,000.-) so as to raise it from thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to six million sixty thousand Euro (EUR 6,060,000.-) by the issue of six million twenty-nine thousand (6,029,000) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and having the rights and obligations set out in the Articles.

Subscription

TH Co-Invest S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 202419 has subscribed two million four hundred forty-six thousand five hundred (2,446,500) new shares and fully paid up by a contribution in cash of an amount of twenty-four million seven hundred forty-four thousand Euro (EUR 24,744,000.-) out of which two million four hundred forty-six thousand five hundred Euro (EUR 2,446,500.-) are allocated to the share capital and twenty-two million two hundred ninety-seven thousand five hundred Euro (EUR 22,297,500.-) are allocated to the share premium account.

Three Hills II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 198852 has subscribed three million five hundred eighty-two thousand five hundred (3,582,500) new shares and fully paid up by a contribution in cash of an amount of thirty-five million eight hundred twenty-five thousand Euro (EUR 35,825,000.-) out of which three million five hundred eighty-two thousand five hundred Euro (EUR 3,582,500.-) are allocated to the share capital and thirty-two million two hundred forty-two thousand five hundred Euro (EUR 32,242,500.-) are allocated to the share premium account.

Therefore, funds are now at the disposal of the Company, proof of which had been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The Meeting resolves to restate the Articles, including the Company's corporate object, which Articles shall be read as follows:

1. Form and corporate name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "TH IV S.A." (the "Company"), a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the board of directors of the Company (the "Board of Directors");

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 in priority, to invest as shareholder and hold a participation in Aquafin Capital S.p.A. being a joint stock company incorporated in Italy, registered with the Companies' Register of Verona under no. 04197570239, having its registered office in Verona, via dei Mutinati no. 3/D, and a stated paid-in share capital of Euro 1,264,431;

3.2 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.3 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.4 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Board of Directors thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Board of Directors thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employee of the Company;

3.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.8 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.9 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Board of Directors thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.10 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.11 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Board of Directors incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital of the Company is six million sixty thousand Euro (EUR 6,060,000.-) divided into six million sixty thousand (6,060,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"), all of which are fully paid up. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Shares are in registered form.

5.3 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.4 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.5 All Shares have equal rights subject as to otherwise provided in these Articles.

5.6 The subscribed share capital may be increased by a Shareholders' Resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with Luxembourg Law.

5.7 The Company may acquire its Shares or reduce its subscribed share capital as provided in the 1915 Law.

5.8 If any Shares are issued on terms that they are not fully paid up on issue, then payment of the balance due shall be made at such time and upon such conditions as the Board of Directors may determine provided that all such Shares are treated equally.

5.9 The Company may have a sole Shareholder. The death or dissolution of a sole Shareholder will not result in the dissolution of the Company.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole owner of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 The Shares will be transferable in accordance with the 1915 Law.

"Transfer" shall mean the full or partial transfer (by way of sale, contribution, merger, succession, inheritance or the like) of rights of a Shareholder being them either ownership rights or beneficiary rights (e.g. voting or dividend rights) or any other right attached to the Shares in the Company;

7.2 Tag-Along Right

7.2.1 Should Three Hills II S.à r.l. ("Transferring Shareholder") wish to Transfer all of its Shares or only part of its Shares to one or more potential buyers ("Buyer Tag-Along") in exchange of cash, it shall send the other Shareholders (the "Remaining Shareholders") a notice (the "Transfer Notice") setting out:

(a) the number of Shares it intends to Transfer ("Sale Shares");

(b) the detailed identity of the Buyer Tag-Along; and

(c) the main terms and conditions of the proposed Transfer, including the price, terms of payment, representations, warranties and indemnities.

7.2.2 The Remaining Shareholders shall have the right to Transfer, along with the Transferring Shareholder, under the same terms and conditions (in particular with respect to the price, terms of payment, representations, warranties and indemnities) as offered by the Buyer Tag-Along to the Transferring Shareholder, a maximum number of Shares representing the same proportion of the Shares held by the respective Remaining Shareholder as the proportion that the Shares to be Transferred by the Transferring Shareholder bear to the total number of Shares held by the Transferring Shareholder (the "Tag-Along Right" and the Shares of the Remaining Shareholders the "Tagged Shares").

7.2.3 Each Remaining Shareholder may exercise its Tag-Along Right by way of a notice to the Transferring Shareholder within twenty (20) Business Days of receipt of the Transfer Notice (the "Tag-Along Notice"). The Tag-Along Notice will specify the number of Shares that each Remaining Shareholders wishes to Transfer in the context of its Tag-Along Right.

7.2.4 If a Remaining Shareholder fails to submit a Tag-Along Notice during the above mentioned period, it will be deemed to have declined to exercise its Tag-Along Right pursuant to the relevant Transfer Notice.

7.2.5 In the event a Remaining Shareholder exercises its Tag-Along Right, the Transferring Shareholder may only Transfer the Shares referred to in the Transfer Notice to the Buyer Tag-Along provided that a number of Shares as referred to in the Tag-Along Notice are acquired simultaneously by the Buyer Tag-Along under the same terms and conditions.

7.2.6 In the event that the Buyer Tag-Along declares its intention not to buy all the Sale Shares as increased by the Tagged Shares, then the amount of Sale Shares and Tagged Shares to be Transferred shall be reduced accordingly and proportionally to ensure that the Buyer Tag-Along only buys an overall amount of Shares equal to the Sale Shares indicated in the Transfer Notice.

7.2.7 The Tag-Along Right shall not apply in the event that the Transferring Shareholder wishes to Transfer or Transfers all of its Shares or only part of its Shares to:

- (a) existing Shareholders of the Company; and/or
- (b) direct and/or indirect Controlled (i) entities, (ii) partnerships, (iii) corporations, (iv) limited liability companies, (v) joint stock companies, (vi) unincorporated organisations or associations; and/or
- (c) trusts to the extent that the Transferring Shareholder is the trustee of any such trusts.

7.3 Drag-Along Right

7.3.1 If Three Hills II S.à r.l. wishes to Transfer all or part of its Shares, to one or more potential non-related party buyers (each a "Drag Buyer"), Three Hills II S.à r.l. may, by serving a notice in writing (a "Drag Notice") on each Shareholder (each a "Dragged Seller"), require that Dragged Seller to Transfer the same proportion of Shares registered in its name (the "Drag Shares") to each Drag Buyer identified in the Drag Notice at the consideration indicated in clause 7.3.2 (the "Drag Price") on the date indicated in the Drag Notice (the "Drag Completion Date"), being not less than twenty (20) days after the date of the Drag Notice and not prior to the date of completion of the sale by Three Hills II S.à r.l., and on the terms set out below. If the sale by Three Hills II S.à r.l. does not complete, the Drag Notice shall lapse and the provisions of this clause 7.3 shall cease to apply in relation to that Drag Notice.

7.3.2 The consideration for each Drag Share shall:

- (a) be equal to the highest consideration offered for each Share of Three Hills II S.à r.l.; and
- (b) be in the same form as that offered for each Share Transferred by Three Hills II S.à r.l., shall be paid at the same time as the consideration is payable for the Shares of Three Hills II S.à r.l. (or, if later, on the Drag Completion Date) and shall be subject to the same payment terms.

7.3.3 Each Dragged Seller shall pay its pro rata share (as a deduction from the gross pre-tax proceeds to be received, without prejudice to any other deductions lawfully required to be made) of the costs incurred in connection with the proposed sale and the Transfer of the Drag Shares, to the extent that such costs have been incurred on behalf of all the Dragged Sellers.

7.3.4 Each Dragged Seller shall Transfer its Drag Shares to the Drag Buyer(s) on the terms set out in this clause 7.3, by delivering to the Drag Buyer(s) (or, alternatively, to the Company in the interest of the Drag Buyer(s)) on or before the Drag Completion Date, a duly executed sale agreement under which the Dragged Seller will provide representations and warranties with respect to its title to, and ownership of, the relevant Shares and will Transfer on the Drag Completion Date its Drag Shares to the Drag Buyer free from all Encumbrances.

7.3.5 The Dragged Buyer shall pay to the Dragged Sellers (or, alternatively, to the Company in the interest of the Dragged Sellers) the aggregate Drag Price due in respect of all of the Drag Shares on or prior to the Drag Completion Date. In the event that Drag Price is paid to the Company in the interest of the Dragged Sellers, thereafter, the Company shall release the aggregate Drag Price due to each Dragged Seller under this clause 7.3 in respect of its Drag Shares following delivery to the Company by that Dragged Seller of the documentation required under clause 7.3.4.

7.3.6 If a Dragged Seller fails to comply with its obligations under clause 7.3.5 (a "Defaulting Dragged Seller"), any member of the Board is authorised to execute, complete and deliver as agent for and on behalf of that Dragged Seller the documentation referred to in clause 7.3.4. The Board shall register the Transfer(s), after which the validity of such Transfer (s) shall not be questioned by any person.

7.3.7 If any Shares are issued by the Company at any time after the date of the Drag Notice(s) (the "Subsequent Shares"), Three Hills II S.à r.l. shall be entitled to serve an additional notice (a "Further Drag Notice") on each holder of such Shares (a "Further Dragged Seller") requiring them to Transfer all their Subsequent Shares to one or more non-related party Persons identified in the Further Drag Notice at the consideration indicated in clause 7.3.2 on the date indicated in the Further Drag Notice(s) (the "Further Drag Completion Date"). The provisions of this clause 3 shall apply to the Subsequent Shares, with the following amendments:

- (a) references to the "Drag Notice(s)" shall be deemed to be references to the "Further Drag Notice(s)";
 - (b) references to the "Drag Share(s)" shall be deemed to the references to the "Subsequent Share(s)";
 - (c) references to the "Drag Completion Date" shall be deemed to be references to the "Further Drag Completion Date";
- and
- (d) references to a "Dragged Seller" shall be deemed to be references to a "Further Dragged Seller".

8. The directors.

8.1 Except in the circumstances described in Article 8.2, the Company must have at least three directors (each a "Director"), two directors being proposed for appointment by Three Hills II S.à r.l. and one director being proposed for appointment by TH Co-Invest S.C.A..

8.2 Where either:

8.2.1 the Company has been formed by a single Shareholder; or

8.2.2 it has been established at a general meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") that the Company has only one Shareholder.

the Board of Directors can consist of one Director until the ordinary Shareholders' Meeting following the establishment of the existence of more than one Shareholder.

8.3 A Director need not be a Shareholder.

8.4 A legal entity may be a Director (a "Corporate Director"), in which case it must designate a permanent representative to perform that role in its name and for its account. The revocation by a Corporate Director of its representative is conditional upon the simultaneous appointment of a successor.

8.5 Each Director shall be appointed by a Shareholders' Meeting for a term not exceeding six years. In the event that a Director is appointed without any indication of the term of his appointment, his term is deemed to be six years.

8.6 A Director may be re-elected.

8.7 A Director may be removed from office at any time by a Shareholders' Meeting.

8.8 In the event that a Director appointed by a Shareholders' Meeting ceases to be a Director for any reason, the remaining Directors may fill the vacancy on a provisional basis; a Director so appointed will hold office only until the conclusion of the next Shareholders' Meeting, unless his appointment is confirmed by the Shareholders at that Shareholders' Meeting.

9. Powers of the directors.

9.1 The Company will be managed by a Board of Directors.

9.2 The Board of Directors has the power to take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to a Shareholders' Meeting.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has one Director, that Director;

10.2 if the Company has more than one Director, any two Directors;

10.3 any Managing Director (as defined in Article 11.1) to the extent powers have been delegated to him under Article 11.1;

10.4 any other person to whom such a power has been delegated in accordance with Article 11.4 to the extent such a power has been delegated to him.

11. Delegation of powers.

11.1 The day to day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more Directors, officers, directors or other agents (each a "Managing Director"), acting alone or jointly.

11.2 A Managing Director need not be a Shareholder.

11.3 The appointment and removal, powers, duties and emoluments of the Managing Directors will be determined by the Board of Directors except that the first Managing Director or Managing Directors may, but need not, be appointed and his or their powers, duties and emoluments determined by a Shareholders' Meeting.

11.4 The Board of Directors or any two Directors may delegate any of their respective powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and may remove any such agent and determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Directors ("Board Meetings") may be convened by any Director. The Board of Directors shall appoint one of the Directors as Chairman.

12.2 The Board of Directors may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Directors have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorised representative.

12.3 A Director may appoint any other Director (but not any other person) to act as his representative (a "Director's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Director can act as representative for more than one other Director at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Directors are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Directors can only validly debate and take decisions if at least half of the Directors are present or represented. Decisions of the Board of Directors shall be adopted by a simple majority of the Directors present or represented.

12.5 A Director or his Director's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of video-conferencing equipment or telecommunication means allowing the identification of each participating Director. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Directors shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place. A meeting held in this way is deemed to be held at the Registered Office.

12.6 A resolution in writing signed by all the Directors (or in relation to any Director, his Director's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Directors concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Director present at the Meeting.

12.8

12.8.1 Any Director having an interest in a transaction (a "Conflicted Transaction") submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall advise the Board of Directors thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the deliberations relating to that transaction. At the next following Shareholders' Meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have had an interest conflicting with that of the Company.

12.8.2 Where the Company only has one Director, Article 12.8.1 will not apply and instead, the Conflicted Transaction will be recorded in the decision register of the Company.

12.8.3 Articles 12.8.1 and 12.8.2 will not apply to current operations entered into under normal conditions.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 The Shareholders' Meeting shall have the widest powers to adapt or ratify any action relating to the Company.

13.2 Where the Company has only one Shareholder:

13.2.1 he shall exercise the powers related to the Shareholders' Meeting;

13.2.2 his decisions shall be taken by resolution in writing and shall be recorded in a minutes register held at the Registered Office.

13.3 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.4 Subject as provided by the 1915 Law and Articles 13.5 and 18, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.5 Shareholders may not change the Articles or the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their commitment to the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.6 A Shareholders' Meeting may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8 Each Shareholder may vote through voting forms in the manner set out in the convening notice in relation to a Shareholders' Meeting. The Shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the Shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box. Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the Shareholders' Meeting to which they relate and which comply with the requirements set out on the convening notice.

13.9 The Shareholders are entitled to participate in a Shareholders' Meeting by videoconference or by telecommunication means allowing their identification, and are deemed to be present for the calculation of quorum and majority conditions and voting. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting where deliberations shall be online without interruption.

13.10 The Board of Directors shall have the powers and obligations to adjourn a Shareholders' Meeting as set out in the 1915 Law.

13.11 The Annual Shareholders' Meeting of the Company will be held on the first Thursday of the month of June at 3 p.m. in each year in the City of Luxembourg.

13.12 The Board of Directors and the Auditors may convene a Shareholders' Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month if Shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing with an indication of the agenda.

13.13 Convening notices for every Shareholders' Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the meeting, in the Mémorial and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight days before the Meeting to registered Shareholders, but no proof need be given that this formality has been complied with. Where all the Shares are in registered form, the convening notices may be made only by registered letters.

13.14 One or more of the Shareholders who together hold at least ten percent of the subscribed capital may request that one or more additional items be put on the agenda of any Shareholders' Meeting. Such a request shall be sent to the Registered Office by registered mail, at least five days prior to the meeting.

14. Auditors.

14.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors or certified auditors (réviseur d'entreprises agréé), in the latter case where such appointment as required by the law or where such appointment is permitted by law and chosen by the Company (the statutory auditor and certified auditor both referred to as the "Auditor").

14.2 The general meeting appoints the Auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six (6) years. In case the Auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for six (6) years from the date of their election.

14.3 The Auditors may be re-appointed.

15. Business year. The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on 31 December 2016 (all dates inclusive).

16. Reporting.

16.1 With regards to investments in private companies, the Board of Managers will provide the Shareholders with (i) annual reports of the controlled operating company of such investments when such reports are made available to direct or indirect shareholders, (ii) annual budgets of the controlled operating company of such investments when such reports are made available to direct or indirect shareholders, and (iii) an overview of the relevant financial performance for the quarter of the controlled operating company no later than 45 business days after the end of each quarter.

17. Distributions on shares.

17.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

17.2 To the extent that and as soon as funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Luxembourg Law and by these Articles, the Shareholders agree that the Company shall remit cash available for remittance to the Shareholders, by virtue of the rights attached to their Shares as distribution of dividends, share premium, if any, or other reserves, if any, or repayment of capital by virtue of a capital reduction, or as redemptions of Shares, pro rata to the shares held in the Company.

17.3 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Directors may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits, share premium and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Luxembourg Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

18. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by a Shareholders' Meeting by a resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with Luxembourg Law.

19. Interpretation and Luxembourg law.

19.1 In these Articles:

19.1.1 a reference to:

(a) one gender shall include each gender;

(b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

(c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

(d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

19.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

19.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

19.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seven thousand euros (EUR 7,000.-).

Whereof the present deed is drawn up in Redange-sur-Attert, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le quatrième jour de février.

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire résidant à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "TH IV S.A." (ci-après la "Société"), une société anonyme, constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 202485 (ci-après la "Société"), constituée par acte de la Soussignée, en date du 10 décembre 2015, dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C"). Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Assemblée a été ouverte par Sara Lecomte, employée privée, ayant sa résidence professionnelle à Redange-sur-Attert, ayant été élu président,

Le Président élu en tant que secrétaire et l'Assemblée a élu comme scrutateur Barbara Schmitt, employée privée, ayant sa résidence professionnelle à Redange-sur-Attert.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et demandé au notaire de prendre acte de ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions apparaissent sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée "ne varietur" par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'Assemblée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par le bureau de l'Assemblée et le notaire soussigné, resteront également annexées au présent acte.

II.- Il apparaît de la liste de présence, que 31.000 actions nominatives représentant cent pourcent (100%) du capital social de la Société sont présentes ou représentées à cette assemblée générale extraordinaire, de sorte que les exigences de quorum de cinquante pourcent (50%) du capital social tel qu'imposé par l'article 67-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont réunies et que l'assemblée peut valablement délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six millions et vingt-neuf mille Euros (EUR 6.029.000,-) pour porter son capital actuel de trente-et-un mille Euros (EUR 31.000,-) à six millions et soixante mille Euros (EUR 6.060.000,-) par l'émission de six millions et vingt-neuf mille (6.029.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et ayant les droits et obligations établis dans les statuts;

2. Décision de modifier les Statuts en ce compris l'objet social qui se lira désormais comme suit:

"Les objets de la Société sont:

3.1 En priorité, d'investir en tant qu'actionnaire et détenir une participation dans Aquafin Capital S.p.A., une société anonyme constituée en Italie, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Verone sous le numéro 04197570239, ayant son siège social à Verone, via dei Mutilati, 3/D, et avec un capital social déclaré de 1.264.431 euros.

3.2 d'agir en tant que société d'investissement et de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations, et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou une partie des titres, des actions, obligations non garanties, debenture stocks, obligations, ou tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre bien de toutes

sortes et de détenir les mêmes instruments pour des besoins d'investissements, et de vendre, échanger ou disposer des mêmes instruments;

3.3 de poursuivre tout commerce ou activité commerciale et acquérir, entreprendre et poursuivre tout ou partie de l'activité commerciale, des biens immobiliers et/ou supporter des dettes de toute personne poursuivant une activité commerciale;

3.4 d'investir et négocier avec l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Conseil d'Administration considère comme étant adaptée et de prêter de l'argent et faire des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

3.5 d'emprunter, lever ou sécuriser le paiement d'argent de toute manière que le Conseil d'Administration considère comme étant adaptée, y compris par l'émission (dans les limites autorisées par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et d'autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qui grèvent ou non tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.6 d'acquérir une participation dans, unifier, fusionner, consolider avec et constituer un partenariat (partnership) ou tout arrangement pour les besoins de partage des profits, union d'intérêts, coopération, joint-venture, concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tout employé de la Société;

3.7 de s'engager dans toute garantie ou contrat d'indemnité ou de caution, et de fournir des sûretés pour l'accomplissement des obligations de et/ou le paiement de toute somme par toute personne (y compris tout organe social dans lequel la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne (une "Entité Holding") qui est pour le moment un membre de ou détient autrement un intérêt direct ou indirect dans la Société ou tout organe social dans lequel une Entité Holding détient un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est associée à la Société dans toute activité commerciale ou entreprise), avec ou sans contrepartie ou un avantage reçu par la Société (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, biens ou capital social non libéré (présents et futurs) ou par d'autres moyens; pour les besoins de cet Article 3.7 "garantie" inclut toute obligation, bien que décrite, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de, indemniser ou garder indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement de, ou autrement responsable, de l'endettement ou des obligations financières de toute autre personne;

3.8 d'acheter, prendre en location, échanger, louer ou autrement acquérir tout bien immobilier ou personnel et tout droit ou privilège dessus ou en lien avec celui-ci;

3.9 de vendre, mettre en bail, échanger, mettre à louer et disposer de tout bien immobilier ou personnel, et/ou de tout ou partie des entreprises de la Société, pour une contrepartie que le Conseil d'Administration considère appropriée, y compris pour des parts sociales, obligations ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne, ayant ou non des objets similaires (en tout ou partie) à ceux de la Société; de détenir toutes parts sociales, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, fournir des options sur, mettre sur compte ou autrement gérer tout ou partie des biens et droits de la Société;

3.10 d'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans tout paragraphe de cet Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que principal, agent, contractant, fiduciaire ou autrement; (c) par voie ou via des fiduciaires, agents, sous-contractants ou autre; et (d) seul ou avec une ou plusieurs autres personnes;

3.11 d'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Conseil d'Administration accessoires ou propices à la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans une transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans avoir obtenu d'autorisation requise en vertu de la Loi Luxembourgeoise."

3. Divers.

IV.- Après délibération, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de six millions et vingt-neuf mille Euros (EUR 6.029.000,-) pour porter son capital actuel de trente-et-un mille Euros (EUR 31.000,-) à six millions et soixante mille Euros (EUR 6.060.000,-) par l'émission de six millions et vingt-neuf mille (6.029.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et ayant les droits et obligations établis dans les statuts.

Souscription

TH Co-Invest S.C.A., une société en commandite par actions constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 202.419 a souscrit à deux millions quatre cent quarante-six mille cinq cents (2.446.500) nouvelles actions et libérées entièrement par un apport numéraire d'un montant de vingt-quatre millions sept cent quarante-quatre mille Euros (EUR 24.744.000,-) dont deux millions quatre cent quarante-six mille cinq cents Euros (EUR 2.446.500,-) sont alloués au capital social et vingt-deux millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents Euros (EUR 22.297.500,-) sont alloués au compte prime d'émission.

Three Hills II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198852 a souscrit à trois millions cinq cent quatre-vingt-deux mille cinq cents (3.582.500) nouvelles actions et libérées entièrement par un apport numéraire d'un montant de trente-cinq millions huit cent vingt-cinq mille Euros (EUR 35.825.000,-) dont trois millions cinq cent quatre-vingt-deux mille cinq cents Euros (EUR 3.582.500,-) sont alloués au capital social et trente-deux millions deux cent quarante-deux mille cinq cents Euros (EUR 32.242.500,-) sont alloués au compte prime d'émission.

Ainsi, les fonds sont désormais à la disposition de la Société; la preuve en a été produite au notaire soussigné.

Seconde résolution

L'Assemblée décide de modifier les Statuts, en ce compris l'objet social, qui se liront désormais comme suit: "

1. Forme - Dénomination. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de "TH IV S.A." (la "Société"), une société anonyme constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration");

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des actionnaires de la Société (une "Résolution des Actionnaires") passée conformément à ces Statuts et aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Conseil d'Administration.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

3. Objets. Les objets de la Société sont:

3.1 En priorité, d'investir en tant qu'actionnaire et détenir une participation dans Aquafin Capital S.p.A., une société anonyme constituée en Italie, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Verone sous le numéro 04197570239, ayant son siège social à Verone, via dei Mutilati, 3/D, et avec un capital social déclaré de 1.264.431 euros.

3.2 d'agir en tant que société d'investissement et de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations, et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou une partie des titres, des actions, obligations non garanties, debenture stocks, obligations, ou tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre bien de toutes sortes et de détenir les mêmes instruments pour des besoins d'investissements, et de vendre, échanger ou disposer des mêmes instruments;

3.3 de poursuivre tout commerce ou activité commerciale et acquérir, entreprendre et poursuivre tout ou partie de l'activité commerciale, des biens immobiliers et/ou supporter des dettes de toute personne poursuivant une activité commerciale;

3.4 d'investir et négocier avec l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Conseil d'Administration considère comme étant adaptée et de prêter de l'argent et faire des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

3.5 d'emprunter, lever ou sécuriser le paiement d'argent de toute manière que le Conseil d'Administration considère comme étant adaptée, y compris par l'émission (dans les limites autorisées par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et d'autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qui grèvent ou non tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.6 d'acquérir une participation dans, unifier, fusionner, consolider avec et constituer un partenariat (partnership) ou tout arrangement pour les besoins de partage des profits, union d'intérêts, coopération, joint-venture, concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tout employé de la Société;

3.7 de s'engager dans toute garantie ou contrat d'indemnité ou de caution, et de fournir des sûretés pour l'accomplissement des obligations de et/ou le paiement de toute somme par toute personne (y compris tout organe social dans lequel la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne (une "Entité Holding") qui est pour le moment un membre de ou détient autrement un intérêt direct ou indirect dans la Société ou tout organe social dans lequel une Entité Holding détient un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est associée à la Société dans toute activité commerciale ou entreprise),

avec ou sans contrepartie ou un avantage reçu par la Société (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, biens ou capital social non libéré (présents et futurs) ou par d'autres moyens; pour les besoins de cet Article 3.7 "garantie" inclut toute obligation, bien que décrite, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de, indemniser ou garder indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement de, ou autrement responsable, de l'endettement ou des obligations financières de toute autre personne;

3.8 d'acheter, prendre en location, échanger, louer ou autrement acquérir tout bien immobilier ou personnel et tout droit ou privilège dessus ou en lien avec celui-ci;

3.9 de vendre, mettre en bail, échanger, mettre à louer et disposer de tout bien immobilier ou personnel, et/ou de tout ou partie des entreprises de la Société, pour une contrepartie que le Conseil d'Administration considère appropriée, y compris pour des parts sociales, obligations ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne, ayant ou non des objets similaires (en tout ou partie) à ceux de la Société; de détenir toutes parts sociales, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, fournir des options sur, mettre sur compte ou autrement gérer tout ou partie des biens et droits de la Société;

3.10 d'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans tout paragraphe de cet Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que principal, agent, contractant, fiduciaire ou autrement; (c) par voie ou via des fiduciaires, agents, sous-contractants ou autre; et (d) seul ou avec une ou plusieurs autres personnes;

3.11 d'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Conseil d'Administration accessoires ou propices à la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans une transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans avoir obtenu d'autorisation requise en vertu de la Loi Luxembourgeoise.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à six millions et soixante mille Euros (EUR 6.060.000,-) représenté par six millions et soixante mille (6.060.000) actions ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Actions"), qui ont toutes été intégralement libérées. Dans les présents Statuts, "Actionnaires" signifie les détenteurs au moment pertinent des Actions et "Actionnaire" doit être interprété conformément.

5.2 Les Actions sont sous la forme nominative.

5.3 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Actionnaire(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.4 La Société peut, sans limitation, accepter des capitaux propres ou d'autres apports sans émettre des Actions ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par les Actionnaire(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

5.5 Toutes les Actions donnent droit à des droits égaux sauf provision contraire des Statuts.

5.6 Le capital social souscrit peut être augmenté par une Résolution des Actionnaires adoptée conformément aux conditions requises pour la modification des Statuts et la Loi Luxembourgeoise.

5.7 La Société peut acquérir ses propres Actions ou réduire son capital souscrit sous réserve de la Loi de 1915.

5.8 Si des Actions sont émises à des conditions où elles ne sont pas totalement libérées à leur émission, alors le paiement du solde dû devra être réalisé au moment et aux conditions déterminées par le Conseil d'Administration à condition que toutes les Actions soient traitées de façon égale.

5.9 La Société peut avoir un Actionnaire unique. Le décès ou la dissolution de l'Actionnaire unique ne causera pas la dissolution de la Société.

6. Indivisibilité des actions.

6.1 Chaque Action est indivisible.

6.2 Une Action peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Action notifient par écrit la Société lequel d'entre eux est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul propriétaire de l'Action question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession des actions.

7.1 Les Actions seront librement cessibles conformément à la Loi de 1915.

"Cession" signifie la cession partielle ou totale (par le biais d'une vente, d'un apport, d'une fusion, d'une succession, d'un héritage ou autre) des droits d'un Actionnaire qui sont soit des droits de propriété ou des droits bénéficiaires (c'est-à-dire des droits de vote ou de dividende) ou tout autre droit attaché aux Actions dans la Société;

7.2 Droit de Sortie Conjointe

7.2.1 Si Three Hills II S.à r.l. ("Actionnaire Cédant") souhaite Céder toutes ses Actions ou uniquement une partie de ses Actions à un ou plusieurs acheteurs potentiels ("Acheteur de Sortie Conjointe") en échange d'argent, il devra envoyer aux autres Actionnaires (les "Actionnaires Restants") un avis ("Avis de Cession") indiquant:

- (a) le nombre d'Actions qu'il souhaite Céder ("Actions à Vendre");
- (b) l'identité détaillée de l'Acheteur de Sortie Conjointe; et
- (c) les termes et conditions principaux de la Cession proposée, incluant le prix, les termes de paiement, les représentations, les garanties et les indemnités.

7.2.2 Les Actionnaires Restants ont le droit de Céder, avec l'Actionnaire Cédant, selon les termes et conditions (en particulier par rapport au prix, aux termes de paiement, aux représentations, aux garanties et aux indemnités) comme offert par l'Acheteur de Sortie Conjointe à l'Actionnaire Cédant, un nombre maximum d'Actions représentant la même proportion des Actions détenues par l'Actionnaire Restant respectif que la proportion des Actions devant être Cédées par l'Actionnaire Cédant considérée par rapport au nombre total d'Actions détenues par l'Actionnaire Cédant (le "Droit de Sortie Conjointe" et les Actions des Actionnaires Restants les "Actions de Sortie Conjointe").

7.2.3 Chaque Actionnaire Restant peut exercer son Droit de Sortie Conjointe par le biais d'un avis à l'Actionnaire Cédant endéans les vingt (20) Jours Ouvrables de la réception de l'Avis de Cession ("Avis de Sortie Conjointe"). L'Avis de Sortie Conjointe mentionnera le nombre d'Actions que chaque Actionnaire Restant souhaite Céder dans le contexte de son Droit de Sortie Conjointe.

7.2.4 Si un Actionnaire Restant omet de soumettre un Avis de Sortie Conjointe durant la période mentionnée ci-dessus, il sera considéré comme ayant refusé d'exercer son Droit de Sortie Conjointe conformément à l'Avis de Cession concerné.

7.2.5 Dans le cas où un Actionnaire Restant exerce son Droit de Sortie Conjointe, l'Actionnaire Cédant peut uniquement Céder les Actions référencées dans l'Avis de Cession à l'Acheteur de Sortie Conjointe à condition qu'un nombre d'Actions comme référencé dans l'Avis de Sortie Conjointe soient acquises simultanément par l'Acheteur de Sortie Conjointe selon les mêmes termes et conditions.

7.2.6 Dans le cas où l'Acheteur de Sortie Conjointe déclare son intention de ne pas acheter toutes les Actions à Vendre augmentées des Actions de Sortie Conjointe, alors le montant des Actions à Vendre et les Actions de Sortie Conjointe devant être Cédées sera réduit en conséquence et proportionnellement pour garantir que l'Acheteur de Sortie Conjointe achète uniquement un montant global d'Actions égal aux Actions de Vente indiquées dans l'Avis de Cession.

7.2.7 Le Droit de Sortie Conjointe ne s'applique pas dans le cas où l'Actionnaire Cédant souhaite Céder ou Cède toutes ses Actions ou seulement une partie de ses Actions à/aux:

- (a) Actionnaires existants de la Société; et/ou
- (b) (i) des entités, (ii) des partenaires, (iii) des entreprises, (iv) des sociétés à responsabilité limitée, (v) des sociétés par actions, (vi) des organisations ou associations non constituées Contrôlés directement et/ou indirectement; et/ou
- (c) des fondations dans la mesure où l'Actionnaire Cédant est l'administrateur de ces fondations.

7.3 Droit de Sortie Forcée

7.3.1 Si Three Hills II S.à r.l. souhaite Céder tout ou une partie de ses Actions, à un ou plusieurs acheteurs sans liens potentiels (chacun un "Acheteur de Sortie Forcée"), Three Hills II S.à r.l. peut, moyennant un avis écrit (un "Avis de Sortie Forcée") à chaque Actionnaire (chacun un "Vendeur de Sortie Forcée"), requérir que le Vendeur de Sortie Forcée de Céder la même proportion d'Actions enregistrées à son nom (les "Actions de Sortie Forcée") à chaque Acheteur de Sortie Forcée identifié dans l'Avis de Sortie Forcée pour la contrepartie indiquée dans la clause 7.3.2 (le "Prix de Sortie Forcée") à la date indiquée dans l'Avis de Sortie Conjointe (la "Date de Réalisation de la Sortie Forcée"), n'étant pas inférieur à vingt (20) jours après la date de l'Avis de Sortie Forcée et pas avant la date de réalisation de la vente par Three Hills II S.à r.l., selon les termes définis ci-dessous. Si la vente par Three Hills II S.à r.l. ne se réalise pas, l'Avis de Sortie Forcée prend fin et les dispositions de la clause 7.3 cesseront de s'appliquer par rapport à cet Avis de Sortie Conjointe.

7.3.2 La contrepartie pour chaque Vente de Sortie Conjointe doit:

- (a) être égale à la plus haute contrepartie offerte pour chaque Action de Three Hills II S.à r.l.; et
- (b) être dans la même forme que celle offerte pour chaque Action Cédée par Three Hills II S.à r.l., doit être payée au même moment que la contrepartie est payable pour les Actions de Three Hills II S.à r.l. (ou, si plus tard, à la Date de Réalisation de la Sortie Forcée) et sera soumise aux mêmes termes de paiement.

7.3.3 Chaque Vendeur de Sortie Forcée paiera ses actions au pro rata (comme une déduction des recettes brutes avant impôts devant être reçues, sans préjudice de toutes autres déductions légalement requises devant être faites) des coûts encourus en relations avec la vente proposée et la Cession des Actions de Sortie Forcée, dans la mesure où ces coûts ont été encourus au nom de tous les Vendeurs de Sortie Forcée.

7.3.4 Chaque Vendeur de Sortie Forcée devra Céder ses Actions de Sortie Forcée à(aux) Acheteur(s) de Sortie Forcée selon les termes définis dans cette clause 7.3, en délivrant à(aux) Acheteur(s) de Sortie Forcée (ou, alternativement, à la Société dans l'intérêt de(s) Acheteur(s) de Sortie Forcée à ou avant la Date de Réalisation de la Sortie Forcée, un contrat de vente dûment signé selon lequel le Vendeur de Sortie Forcée fournira des déclarations et des garanties par rapport à son

titre, et sa propriété de, des Actions concernées et Cèdera à la Date de Réalisation de Sortie Forcée ses Actions de Sortie Forcée à l'Acheteur de Sortie Forcée libres de toute Charges.

7.3.5 L'Acheteur de Sortie Forcée devra payer aux Vendeurs de Sortie Forcée (ou, alternativement à la Société dans l'intérêt des Vendeurs de Sortie Forcée) le Prix de Sortie Forcée total dû pour ce qui est de toutes les Actions de Sortie Forcée à ou avant la Date de Réalisation de la Sortie Forcée. Dans le cas où le Prix de Sortie Forcée est payé à la Société dans l'intérêt des Vendeurs de Sortie Forcée, par la suite, la Société devra libérer le Prix de Sortie Forcée total dû à chaque Vendeur de Sortie Forcée selon cette clause 7.3 pour ce qui est de ses Actions de Sortie Forcée suivant la délivrance à la Société par ce Vendeur de Sortie Forcée de la documentation requise sous la clause 7.3.4.

7.3.6 Si un Vendeur de Sortie Forcée omet de remplir ses obligations de la clause 7.3.5 (un "Vendeur de Sortie Forcée en Défaut"), tout membre du Conseil est autorisé à signer, compléter et délivrer en tant que représentant pour et au nom de ce Vendeur de Sortie Forcée la documentation référencée dans la clause 7.3.4. Le Conseil devra enregistrer la(les) Cession(s), après que la validité de cette(ces) Cession(s) ne soit pas remise en question par toute personne.

7.3.7 Si des Actions sont émises par la Société à tout moment après la date de(s) Avis de Sortie Forcée (les "Actions Subséquentes"), Three Hills II S.à r.l. est autorisé à notifier un avis additionnel (un "Avis de Sortie Forcée Supplémentaire") à chaque détenteur de ces Actions (les "Vendeurs de Sortie Forcée Supplémentaires") les requérant de Céder toutes les Actions Subséquentes à une ou plusieurs Personnes apparentées non liées identifiées dans l'Avis de Sortie Forcée Supplémentaire à la contrepartie indiquée dans la clause 7.3.2 à la date indiquée dans l'(les) Avis de Sortie Forcée Supplémentaire (s) (la "Date de Réalisation de la Sortie Forcée Supplémentaire"). Les dispositions de cette clause 3 s'appliquent aux Actions Subséquentes, avec les modifications suivantes:

(a) les références à(aux) "Avis de Sortie Forcée" seront considérées comme étant référencées comme le(s) "Avis de Sortie Forcée Supplémentaire(s)";

(b) les références à l'(aux) "Action(s) de Sortie Forcée" seront considérées comme étant référencées comme l'/le(s) "Action(s) de Sortie Forcée Supplémentaire(s)";

(c) les références à la "Date de Réalisation de Sortie Forcée" seront considérées comme étant référencées comme la "Date de Réalisation de Sortie Forcée Supplémentaire"; et

(d) les références à un "Vendeur de Sortie Forcée" seront considérées comme étant référencées comme un "Vendeur de Sortie Forcée Supplémentaire".

8. Conseil d'administration.

8.1 Sauf dans les circonstances évoquées à l'article 8.2, la Société devra avoir au minimum trois (3) administrateurs (chacun un "Administrateur"); deux administrateurs étant nommés sur proposition de Three Hills II S. à r.l. et un administrateur étant nommé sur proposition de TH Co-Invest S.C.A..

8.2 Si:

8.2.1 la Société a été constituée par un seul Actionnaire; ou

8.2.2 il a été établi au cours d'une assemblée générale des Actionnaires (une "Assemblée Générale") que la Société n'a qu'un seul Actionnaire.

Le Conseil d'Administration pourra alors être constitué d'un Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale suivant l'établissement de l'existence de plus d'un Actionnaire.

8.3 Un Administrateur peut ne pas être un Actionnaire.

8.4 Une société peut être un Administrateur (un "Administrateur Personne Morale") auquel cas elle devra désigner un représentant permanent pour remplir ce rôle en son nom et pour son compte. La révocation de son représentant permanent par un Administrateur Personne Morale est conditionnelle jusqu'à la nomination simultanée d'un successeur.

8.5 Chaque Administrateur est nommé par une Assemblée Générale pour une durée n'excédant pas six (6) ans. Si un Administrateur est nommé sans indication de la fin de son mandat, alors la durée de son mandat sera réputée être de six (6) ans.

8.6 Un Administrateur peut être réélu.

8.7 Un Administrateur peut être révoqué à tout moment par une Assemblée Générale.

8.8 Dans le cas où un Administrateur nommé par une Assemblée Générale cesse d'être un Administrateur pour n'importe quelle raison, les Administrateurs restants devront occuper le poste provisoirement; un Administrateur ainsi nommé restera en fonction jusqu'à la prochaine Assemblée Générale, à moins que sa nomination ne soit confirmée par les Actionnaires lors de cette Assemblée Générale.

9. Pouvoirs des administrateurs.

9.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration.

9.2 Le Conseil d'Administration a le pouvoir de prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts et à l'Assemblée Générale.

10. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à engager la Société:

10.1 si la Société a un Administrateur, cet Administrateur;

10.2 en cas de pluralité d'Administrateurs, deux Administrateurs;

10.3 tout Administrateur Général (tel que défini à l'article 11.1) dans les limites des pouvoirs qui lui ont été délégués en vertu de l'article 11.1;

10.4 toute autre personne à qui un tel pouvoir a été délégué conformément à l'Article 11.4 et dans la mesure du pouvoir délégué.

11. Mandataire des administrateurs.

11.1 La gestion quotidienne des activités de la Société et le pouvoir de représenter la Société à cet effet peut être délégué à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, cadres ou autres agents (chacun un "Administrateur Général") agissant seul ou conjointement.

11.2 Un Administrateur Général peut ne pas être Actionnaire.

11.3 La nomination et la révocation, les pouvoirs, tâches et rémunération des Administrateurs Généraux seront déterminés par le Conseil d'Administration, sauf que le(s) premier(s) Administrateur(s) Général(aux) peut/peuvent, mais ne doit/doivent pas, être nommé(s) par une Assemblée Générale, et ses/leurs pouvoirs, tâches, rémunération déterminés par celle-ci.

11.4 Le Conseil d'Administration ou deux Administrateurs peuvent déléguer toute partie de leurs pouvoirs respectifs, pour des tâches spécifiques, à un ou plusieurs mandataires ad hoc, peuvent révoquer de tels mandataires et déterminer leurs pouvoirs, responsabilité et rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de sa représentation.

12. Réunion du conseil d'administration.

12.1 Les réunions du Conseil d'Administration (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Administrateur. Le Conseil d'Administration devra nommer un des Administrateurs Président.

12.2 Le Conseil d'Administration peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions de convocation et formalités si tous les Administrateurs ont renoncé aux conditions et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Administrateur peut nommer un autre Administrateur (mais seulement un Administrateur) pour le représenter (le "Représentant de l'Administrateur") lors d'une Réunion du Conseil, afin d'assister, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Administrateur peut représenter plusieurs autres Administrateurs à un Conseil d'Administration à la condition que (sans préjudice des quorums requis) au moins deux Administrateurs soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participent en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil d'Administration ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité des Administrateurs est présente ou représentée. Les décisions du Conseil d'Administration sont adoptées à une majorité simple des Administrateurs présents ou représentés.

12.5 Un Administrateur ou le Représentant de l'Administrateur peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de moyens de vidéo conférence ou de tout autre équipement de télécommunication permettant l'identification de chaque Administrateur participant. Ces moyens doivent avoir des caractéristiques techniques permettant que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre sur une base continue et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion, et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par les Administrateurs seront réputées pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement négociées/conclues à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre d'Administrateurs (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum soient physiquement présents au même endroit. Une réunion tenue de cette manière est réputée avoir lieu au Siège Social.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Administrateurs (ou en relation avec tout Administrateur, le Représentant de l'Administrateur) est valide et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et peut consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signées par ou au nom d'un ou plusieurs des Administrateurs concernés.

12.7 Les procès-verbaux d'un Conseil d'Administration doivent être signés et les extraits de ces procès-verbaux peuvent être certifiés par tout Administrateur présent à la Réunion.

12.8

12.8.1 Tout Administrateur ayant un intérêt dans une transaction (une "Transaction en Conflit") en conflit avec celui de la Société soumise pour approbation au Conseil d'Administration doit informer le Conseil d'Administration de celui-ci et la déclaration de cet Administrateur devra être mentionnée dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut pas prendre part aux délibérations relatives à cette transaction. A l'occasion de la prochaine Assemblée Générale, avant le vote de toute résolution, un rapport spécial devra être produit sur toutes les transactions dans lesquelles les Administrateurs auraient eu un intérêt en conflit avec celui de la Société.

12.8.2 Si la Société n'a qu'un seul Administrateur, l'Article 12.8.1 ne s'appliquera pas et à la place, la Transaction en Conflit sera enregistrée dans le registre des décisions de la Société.

12.8.3 Les Articles 12.8.1 et 12.8.2 ne s'appliquent pas aux opérations courantes réalisées à des conditions normales.

13. Assemblées générales.

13.1 Les Assemblées Générales doivent avoir les pouvoirs les plus étendus pour adopter ou ratifier toute action à propos de la Société.

13.2 Lorsque la Société ne compte qu'un Actionnaire unique:

13.2.1 il devra exercer les pouvoirs dévolus aux Assemblées Générales;

13.2.2 ses décisions seront prises sous la forme de résolutions écrites et devront être enregistrées dans un registre des procès-verbaux tenu au Siège Social.

13.3 Chaque Actionnaire a droit à un vote pour chaque Action dont il est le détenteur.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues par la Loi de 1915 et aux Articles 13.5 et 18, les Résolutions des Actionnaires sont valides uniquement si elles sont adoptées à la majorité des votes exprimés, sans préjudice du nombre d'Actions représentées.

13.5 Les Actionnaires ne pourront pas changer les Statuts ou la nationalité de la Société ou obliger un des Actionnaires à augmenter ses engagements dans la Société sans un vote unanime des Actionnaires.

13.6 Une Assemblée Générale peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation et formalités si tous les Actionnaires ont renoncé aux conditions et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.7 Un Actionnaire peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou courriel ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire.

13.8 Tout Actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire comme indiqué dans la convocation à l'Assemblée Générale. Les Actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à la disposition par la Société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'Actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir de voter pour chaque proposition en cochant la case adéquate. Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'Assemblée Générale à laquelle ils se rapportent et qui remplissent les exigences mentionnées dans la convocation.

13.9 Les Actionnaires sont autorisés à participer à une Assemblée Générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présents pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

13.10 Le Conseil d'Administration a les pouvoirs et les obligations d'ajourner une Assemblée Générale comme prévu par la Loi de 1915.

13.11 L'Assemblée Générale Annuelle de la Société se tiendra le premier jeudi du mois de juin à 15h00 chaque année dans la ville de Luxembourg.

13.12 Le Conseil d'Administration ou le(s) Auditeur(s) peut(vent) convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires. Une Assemblée Générale des Actionnaires devra être convoquée endéans un mois sur la demande écrite d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social en indiquant l'ordre du jour.

13.13 Les convocations aux Assemblées Générales doivent contenir l'ordre du jour et prendre la forme d'annonces publiées deux fois avec un intervalle minimum de huit jours, et huit jours avant la réunion dans le Mémorial et dans un journal Luxembourgeois. Les convocations envoyées par courrier devront l'être huit jours avant l'Assemblée aux Actionnaires enregistrés, mais aucune preuve n'est requise pour prouver que cette formalité a été accomplie. Lorsque toutes les Actions sont sous la forme nominative, les convocations peuvent être effectuées seulement par lettre recommandée avec accusé de réception.

13.14 Un ou plusieurs Actionnaires qui détiennent au moins dix pour cent du capital souscrit peut demander qu'un ou plusieurs éléments soient ajoutés à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Une telle demande devra être envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception au siège social, au minimum cinq jours avant la réunion.

14. Auditeurs.

14.1 La Société est supervisée par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou réviseurs d'entreprises agréés, dans le dernier cas, lorsque de telles nominations sont requises par la loi, ou sont permises par la loi et choisies par la Société (les commissaires aux comptes et les réviseurs d'entreprises agréés sont désignés ci-après comme étant l' "Auditeur").

14.2 L'assemblée générale désigne le(s) Auditeur(s) et détermine leur nombre, rémunération et le terme de leur mandat. La nomination ne peut cependant pas excéder six (6) ans. Si les Auditeurs sont élus sans mention du terme de leur mandat, ils sont réputés être nommés pour six (6) ans à partir de la date de leurs élections.

14.3 Les Auditeurs peuvent être réélus.

15. Exercice social. L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, en tant que mesure transitoire, le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre 2016 (toutes dates comprises).

16. Reporting.

16.1 En ce qui concerne les investissements dans des sociétés privées, le Conseil d'Administration devra procurer aux Actionnaires (i) les rapports annuels de la société opérationnelle contrôlée lorsque ceux-ci sont tenus à disposition des actionnaires directs et indirects, (ii) les budgets annuels de la société opérationnelle contrôlée lorsque ceux-ci sont tenus à disposition des actionnaires directs et indirects, et (iii) un aperçu des performances financières pour le trimestre de la société opérationnelle contrôlée au plus tard dans les 45 jours ouvrables suivant la fin du trimestre

17. Distribution sur les actions.

17.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

17.2 Dans la mesure où et dès que des fonds sont disponibles au niveau de la Société pour la distribution et dans la mesure permise par la Loi Luxembourgeoise et par ces Statuts, les Actionnaires acceptent que la Société distribue les liquidités disponibles aux Actionnaires, en fonction des droits attachés à ces Actions en tant que distribution de dividendes, ou de la prime d'émission, le cas échéant, ou d'autres réserves, le cas échéant, ou repaiement du capital par une réduction de capital ou un rachat d'Actions, pro rata au nombre d'actions détenues dans la Société.

17.3 Malgré les dispositions précédentes, le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Actionnaire(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation des comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés, de la prime d'émission et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à une réserve établie selon la Loi Luxembourgeoise ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'Actionnaire(s).

18. Dissolution et liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée Générale au moyen d'une résolution adoptée en conformité avec les conditions requises pour la modification des Statuts, et conformément à la Loi Luxembourgeoise.

19. Interprétation et loi luxembourgeoise.

19.1 Dans les présents Statuts:

(a) Une référence à:

(b) Un genre devra inclure chaque genre;

(c) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;

(d) Une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, Etat ou agence d'un Etat ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);

(e) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

19.1.2 les mots "inclus" et "y compris/incluant" seront considérés comme étant suivi des mots "sans restriction" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis de mots indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

19.1.3 Les en-têtes de ces Articles ne doivent pas affecter leur interprétation.

19.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise. "

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, sont à la charge de la Société ou seront mis à sa charge, ont été estimés à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

Dont acte, fait et passé à Redange-sur-Attert, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version française; sur requête d'une partie comparante et dans le cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaut.

Après lecture faite au représentant des parties comparantes, connues du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit représentant a signé, ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: S. LECOMTE, B. SCHMITT, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 08 février 2016. Relation: DAC/2016/1970. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 15 février 2016.

Référence de publication: 2016066414/971.

(160028669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

Mercureim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 204.486.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen on the twenty-fifth of February.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

SULLIVAN INVESTISSEMENTS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12.500,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 204029,

INC Capital, a simplified joint stock company (société par actions simplifiée) established and existing under the laws of France, having its registered office at 2, Rue Beethoven, 06000 Nice, France, and registered with the Nice Trade and Companies Register under number 798 926 390,

Jurag A.G., a joint stock company (Aktiengesellschaft) established and existing under the laws of Switzerland, having its registered office at Industriestrasse 21, 6055 Alpnach Dorf, Switzerland and registered with the Trade Register of the Canton of Obwalden under number CH-440.3.001.420-2; and

VIVAR S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34, rue de la Poste, L-8824 Perlé, Grand Duchy of Luxembourg, a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12.500,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 197997,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, with professional address at Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of four (4) proxies. The said proxies, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

Art. 1. There exists a private limited liability company under the name of Mercureim S.à r.l. (hereinafter, the Company), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may act as general partner of a Luxembourg corporate partnership limited by shares, and of any other entity established in Luxembourg or abroad, as the case may be.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. The Company's registered office is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company's subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting.

Art. 6. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 7. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 8. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 9. The Company is managed by two managers (the Managers, and individually, a Manager), which are Mrs. Sylvie Proïa, born on November 8, 1969 in Château-Salins, France, with private address at 11, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and Mr. Christophe Nadal, born on June 2, 1983 in Toulouse, France, with personal address at 2, rue Beethoven, 0600 Nice, France. They constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers).

The Managers need not be shareholders. The Managers may be dismissed at any time, with or without cause, by an extraordinary resolution adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 10. The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful to realise the Company's object, with the exception of the powers reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signatures of all Managers.

The Board of Managers shall have the right to grant special proxies for determined matters to one or more proxy holders, either Managers or not, either shareholders or not.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders on the basis of a statement of accounts showing that sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 11. The Board of Managers may delegate the daily management of the Company to one or several Manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

Art. 12. The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place shall be taken by election among the managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any Manager at the place indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all the Managers, whether in original, by facsimile or by electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the date and time set for such meeting, except in case of emergency.

No such convening notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed on the agenda of the meeting. The notice may also be waived by consent in writing, whether in original, by facsimile or by electronic mail (e-mail), of each member of the Board of Managers. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

A Manager may be represented at the Board of Managers by another Manager, and a Manager may represent several Managers.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if all of its members are present or represented by proxies. Any decisions taken by the Board of Managers shall require unanimous consent of all the members of the Board of Managers.

Any Manager may participate in a meeting by way of telephone or video conference call or by any other similar means of communication enabling the persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The decisions taken at such meeting may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and signed by all the members having participated.

Resolutions in writing, approved and signed by all the Managers, shall have the same effect as resolutions passed at a Board of Managers' meeting which was duly convened and held. Such resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and signed by all the Managers.

Art. 13. The Managers assume, by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. The Company may be dissolved by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders. The liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of the liquidation of the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the thirty first of December 2016.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up at nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
------------	--------	---------

SULLIVAN INVESTISSEMENTS S.à r.l., prenamed	4.500	EUR 4.500,00
INC Capital, prenamed	4.500	EUR 4.500,00
Jurag A.G., prenamed	2.250	EUR 2.250,00
VIVAR S.à r.l., prenamed	1.250	EUR 1.250,00
Total	12.500	EUR 12.500,00

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at 1,500.- euro.

Resolutions of the shareholders

The shareholders have taken the following resolutions:

1) The managers are the following, as per article 9 of the Company' bylaws:

- Mrs. Sylvie Proïa, born on November 8, 1969 in Château-Salins, France, with private address at 11, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Christophe Nadal, born on June 2, 1983 in Toulouse, France, with personal address at 2, rue Beethoven, 0600 Nice, France.

2) The address of the registered office of the Company is fixed at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by [his/her] full name, civil status and residence, [he/she] signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-cinq février.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

SULLIVAN INVESTISSEMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,00) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 204029,

INC Capital, une société par actions simplifiée établie et existante selon le droit français, ayant son siège social au 2, rue Beethoven, 06000 Nice, France, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Nice sous le numéro 798 926 390,

Jurag A.G., une société anonyme (Aktiengesellschaft) établie et existante selon le droit Suisse, ayant son siège social au 21, Industriestrasse, 6055 Alpnach Dorf, Suisse et immatriculée auprès du Registre du Commerce du Canton d'Obwalden sous le numéro CH - 440.3.001.420-2; et

VIVAR S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34, rue de la Poste, L-8824 Perlé, Grand-Duché de Luxembourg, un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,00) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197997,

ici représentées par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, en vertu de quatre (4) procurations. Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Les comparants, représentés par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Mercureim S.à r.l. (ci-après, la Société), régie par les lois relatives à une telle entité et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut agir en tant qu'associé commandité d'une société en commandite par actions luxembourgeoise, ainsi que de toute autre entité établie au Luxembourg ou à l'étranger, le cas échéant.

La Société peut également réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par décision du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), respectivement par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions en vigueur de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social souscrit de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 6. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 7. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 8. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 9. La Société est gérée par deux gérants (les Gérants, et individuellement un Gérant), qui sont Mme Sylvie Proïa, née le 8 Novembre 1969 à Château-Salins, France, et ayant son adresse personnelle 11, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et M. Christophe Nadal, né le 2 juin 1983 à Toulouse, France, ayant son adresse personnelle au 2, rue Beethoven, 06000 Nice, France. Ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance).

Les Gérants ne doivent pas obligatoirement être associés. Les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision extraordinaire prise par la majorité des associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 10. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux que la Loi ou les Statuts réservent à l'assemblée générale des associés.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par les signatures conjointes de tous les Gérants.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, Gérants ou non, associés ou non.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des bénéfices suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 11. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs Gérant(s) ou mandataire (s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des Gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les Gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, Gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par tout Gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Il est donné à tous les Gérants un avis écrit, soit en original, par téléfax ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date et heure prévues pour la réunion, sauf en cas d'urgence.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par téléfax ou courrier électronique. Une convocation spéciale n'est pas requise pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout Gérant peut être représenté au Conseil de Gérance par un autre Gérant, et un Gérant peut représenter plusieurs Gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si l'intégralité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du Conseil de Gérance requiert le consentement unanime des membres du Conseil de Gérance.

Tout Gérant peut participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les Gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises à une telle réunion peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Des résolutions écrites, approuvées et signées par tous les Gérants, produisent effet au même titre que des résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Ces résolutions peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par chacun des membres du Conseil de Gérance.

Art. 13. Le(s) Gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés. La liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la liquidation de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente-et-un décembre 2016.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées à valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération
SULLIVAN INVESTISSEMENTS S.à r.l., prénommée	4.500	EUR 4.500,00
INC Capital, prénommée	4.500	EUR 4.500,00
Jurag A.G., prénommée	2.250	EUR 2.250,00
VIVAR S.à r.l., prénommée	1.250	EUR 1.250,00
Total	12.500	EUR 12.500,00

Le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de 1.500,- euros.

Décisions des associés

Les associés ont pris les résolutions suivantes:

1) Les gérants de la Société sont les suivants, conformément à l'article 9 des statuts de la Société:

- Mme Sylvie Proia, née le 8 Novembre 1969 à Château-Salins, France, et ayant son adresse personnelle au 11, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Christophe Nadal, né le 2 juin 1983 à Toulouse, France, ayant son adresse personnelle au 2, rue Beethoven, 06000 Nice, France.

2) L'adresse du siège social de la Société est fixée au 5, Allée Scheffér, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connu(e) du notaire par son nom et prénom, état et demeure, [il/elle] a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 mars 2016. Relation: EAC/2016/5541. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016077324/366.

(160042862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

Plena Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 24.590.

Les statuts coordonnés au 02/03/2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/03/2016.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2016079676/12.

(160045631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

YSTALE HOLDING SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 204.946.

—
STATUTS

Extrait

I/ La société YSTALE HOLDING SCSp, une société en commandite spéciale (la «Société»), a été constituée par acte sous seing privé signé en date du 16 mars 2016 pour une durée illimitée, ayant son siège social au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte du contrat social que l'objet social de la Société s'inscrit comme suit:

La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La Société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

La Société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers qu'elle jugera utile pour l'accomplissement de son objet.

III/ Il résulte du contrat social que la personne suivante a été nommée, en sa qualité d'associé commandité, pour assurer les pouvoirs de gérance de la Société pour une durée illimitée:

Gérant: YSTALE HOLDING GP S.A., une société anonyme constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Son pouvoir est inscrit comme suit:

La Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux gérants, et dans tous les cas par la signature de toute personne à qui pouvoir de signature est délégué par le gérant unique ou par le conseil de gérance de la Société.

L'associé commandité de la Société est la société Ystale Holding GP S.A., une société anonyme constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'"Associé Commandité").

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016085046/32.

(160052241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

26 Whitehall Leeds (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 203.638.

—
Par résolutions prises en date du 18 mars 2016, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Rainer Scherwey, avec adresse au 4, Kalandergasse, 8070 Zurich, Suisse de son mandat de «Geschäftsführer», avec effet immédiat;

2. Nomination de Francisca Farina Fischer, avec adresse au 5, Kalandplatz, 8070 Zurich, Suisse, au mandat de «Geschäftsführer», avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2016.

Référence de publication: 2016085048/15.

(160052187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.
